

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

OUVERTURE DU MARCHÉ EUROPÉEN ET
TRANSFORMATION STRUCTURELLE EN AFRIQUE
SUBSAHARIENNE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
A LA MAÎTRISE EN ÉCONOMIQUE

PAR
KHADIDIATOU HÉLÈNE MAR

DÉCEMBRE 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je ne saurais entamer ce mémoire sans adresser mes remerciements à Allah, pour toutes les bénédictions dont Il m'a comblé.

À mes parents pour le soutien inconditionnel qu'ils m'ont apporté depuis ma tendre enfance.

À mes co-directeurs de recherche, Mr Alessandro BARATTIERI et Mr Marlon SEROR, pour leur accompagnement, engagement sans faille et disponibilité durant cette étape de mon parcours.

À mes amis et à ma famille, pour leurs prières et encouragement.

À mes camarades, sans qui les longues heures d'études ne seraient pas les mêmes.

À tout le corps professoral de l'UQAM ainsi qu'à Mme BOISSELLE-LESSARD, pour leur travail passionné de nous accompagner durant notre formation.

DÉDICACE

A mes chers parents, Mamadou et Sokhna Aïda.

4.2.1	Réallocation entre secteurs	34
4.2.2	Réallocation au sein du même secteur	35
4.3	Résultats	37
4.3.1	Réallocation entre secteurs	37
4.3.2	Réallocation au sein du secteur manufacturier : parts dans la valeur ajoutée .	39
4.3.3	Réallocation au sein du secteur manufacturier : parts dans l'emploi	42
4.4	Limites de l'étude	45
CONCLUSION		47
RÉFÉRENCES		48
ANNEXE		52
A	Annexe A	52
B	Annexe B	56
C	Annexe C	61

LISTE DES FIGURES

2.1	Évolution du PIB et de son taux de croissance en Afrique Subsaharienne	8
2.2	Parts dans l'emploi des trois grands secteurs en ASS	12
2.3	Parts dans la valeur ajoutée des trois grands secteurs en ASS	13
2.4	Parts des sous-secteurs manufacturiers au Ghana	18
2.5	Parts des sous-secteurs manufacturiers au Kenya	19
2.6	PIB et échanges commerciaux en Afrique subsaharienne	21
2.7	Parts de l'Afrique Subsaharienne dans le commerce mondial	22
3.1	Tarifs appliqués aux exportations du Ghana	29
3.2	Tarifs appliqués aux exportations du Kenya	30
3.3	Corrélation entre tarifs et exportations	31
B.1	Parts des sous-secteurs manufacturiers en Afrique du Sud	57
B.2	Parts des sous-secteurs manufacturiers en Ethiopie	58
B.3	Parts des sous-secteurs manufacturiers au Cameroun	59
B.4	Parts des sous-secteurs manufacturiers en Tanzanie	60
C.5	Régimes de commerce appliqués en ASS	62
C.6	Tarifs appliqués aux exportations de l'Ethiopie	63
C.7	Tarifs appliqués aux exportations de l'Afrique du Sud	64
C.8	Tarifs appliqués aux exportations du Cameroun	65
C.9	Tarifs appliqués aux exportations de la Tanzanie	66

LISTE DES TABLES

2.1	Taux d'investissement en Afrique Subsaharienne	10
2.2	Parts des 4 industries à plus faible intensité de main-d'oeuvre qualifiée en ASS	14
2.3	Structure des exportations en ASS	23
3.1	Accords commerciaux appliqués en ASS	26
4.1	Statistiques descriptives	34
4.2	Régression des parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée, dans le primaire et secondaire, sur les tarifs	38
4.3	Régression des parts dans la valeur ajoutée sur les tarifs	41
4.4	Régression des parts dans l'emploi sur les tarifs	43
A.5	Pays concernés par l'analyse	53
A.6	Sous-secteurs concernés par l'analyse	54

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

Accord CDC : Accord sur le commerce, le Développement et la Coopération

ACP : Afrique Caraïbes et Pacifique

APE : Accord de Partenariat Économique

ASS : Afrique Subsaharienne

CE : Commission Européenne CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CVM : Chaînes de Valeurs Mondiales

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MCO : Moindres Carrés Ordinaires

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

RAM : Règlement sur l'Accès au Marché

SPG : Système de Préférences Généralisées

TSA : Tout Sauf les Armes

UE : Union Européenne

ONUUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

WITS : Solution de Commerce Mondial Intégré

WDI : Indicateurs de Développement dans le Monde

RÉSUMÉ

Le rôle des changements dans les tarifs sur la transformation structurelle en Afrique subsaharienne est un sujet très peu étudié. La signature de plusieurs accords commerciaux au début des années 2000 a engendré une baisse des tarifs douaniers appliqués aux exportations africaines vers l'Europe. Dans ce mémoire, nous étudions les effets de cette baisse sur la transformation structurelle. Nous contribuons à la littérature de deux manières. Premièrement, en évaluant la relation entre l'ouverture du marché européen et la réallocation du travail et de la valeur ajoutée en Afrique subsaharienne, nous élargissons ce type d'analyse à un ensemble de pays moins développés. Deuxièmement, nous utilisons des données au niveau pays, années et secteurs. Nous considérons les trois grands secteurs (agriculture, manufacture et services), mais aussi 22 sous-secteurs manufacturiers dans 6 pays d'Afrique subsaharienne, pendant une période de 28 ans, allant de 1990 à 2018. Nous ne trouvons pas d'effet statistiquement significatif de la baisse de tarifs sur la réallocation entre les trois grands secteurs. En utilisant les données intrasectorielles, par contre, nous pouvons détecter une réallocation de l'emploi et de la valeur ajoutée entre les différents sous-secteurs manufacturiers, en réponse à un changement dans les tarifs. Nous trouvons qu'une baisse de 10 pourcent dans les tarifs engendre une hausse des parts dans l'emploi de 11 à 15 pourcent, et celles dans la valeur ajoutée de 32 à 37 pourcent dans les sous-secteurs manufacturiers sujets à cette baisse. Les résultats sont robustes à l'inclusion des effets fixes au niveau pays-année.

INTRODUCTION

La convention de Lomé, et plus tard celle de Cotonou, ont régi les différentes politiques commerciales de l'Union Européenne (UE) vers les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) de 1975 à 2020. Ces accords permettent aux pays d'Afrique subsaharienne (ASS) de bénéficier d'avantages commerciaux, réduction ou suppression totale des tarifs, dans le but de promouvoir le développement des économies africaines. Durant les 20 années d'application de l'Accord de Cotonou, plusieurs études d'impact sur les économies africaines sont conduites comme celles de Fauchaux *et al.* (2005) et Busse *et al.* (2004). Les résultats sont mitigés, avec une majorité d'études telles que celle de Berthelot (2016), qui met en garde contre les effets néfastes des accords qui prévoient l'ouverture des marchés africains aux produits européens. Les économies africaines risquent d'énormes pertes en recettes douanières, le détournement du commerce, et l'augmentation du chômage avec la venue de produits concurrents européens. La Direction Générale du commerce, organisme qui se charge de la négociation du côté européen, quant à elle, qualifie les Accords de Partenariat Économique (APEs) de partenariats gagnant-gagnant dans une étude d'impact de mars 2016 de Beranger *et al.* (2016).

Malgré les multiples mises en garde, certains pays tels que la Côte d'Ivoire et le Kenya ont entamé une application provisoire et d'autres continuent les négociations. La renégociation de l'Accord de Cotonou en 2021 à la fin de la période de 20 ans accordée pour la mise en place des APEs, nous offre une bonne occasion d'apporter notre pierre à l'édifice en analysant l'effet et la pertinence des accords commerciaux entre l'UE et l'ASS sur les économies africaines sous un nouvel angle, celui de la transformation structurelle.

La transformation structurelle est la réallocation de l'activité économique des secteurs les moins productifs vers des secteurs qui le sont plus. Elle se caractérise par la croissance de nouvelles activités plus productives qui engendre le transfert des ressources du secteur traditionnel vers les secteurs modernes (Vergne et Ausseur, 2015). C'est le cas du déplacement de la main-d'oeuvre et la valeur ajoutée de l'agriculture vers l'industrie et les services modernes. Le taux de transformation structurelle est qualifié comme étant l'une des 6 caractéristiques de la croissance économique moderne (Kuznets, 1973). L'un des principaux aspects du changement structurel étant le fait que l'activité

économique d'un pays s'éloigne de l'agriculture au profit d'activités non agricoles, notamment vers l'industrie et les services. D'autres aspects de la transformation structurelle sont un changement dans l'environnement institutionnel, et dans la localisation de l'activité économique comme c'est le cas avec le processus d'urbanisation (Memedovic et Lapadre, 2009) La littérature considère le commerce comme étant l'un de ses déterminants (Świecki, 2017).

Certains pays de l'ASS font l'objet d'études d'impact des accords commerciaux sur leurs économies, individuellement comme le Sénégal par Bouet (2008) ou par groupe de pays comme la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par Faucheux *et al.* (2005). Les effets sur la réduction de la pauvreté par Adjovi (2006), les recettes douanières (Bouet (2008) pour le Sénégal), les recettes fiscales et le budget par Conseil (2004) et le bien être (Faucheux *et al.* (2005) pour le Burkina Faso) sont les principaux centres d'intérêt. Peu d'études analysent plus précisément l'impact d'un choc commercial sur la réallocation du travail à l'image de Erten *et al.* (2019) pour l'Afrique du Sud et de McCaig et McMillan (2020) pour le Botswana.

Ainsi, dans ce mémoire, nous nous intéressons à l'impact d'un choc sur les tarifs douaniers appliqués aux exportations en provenance de l'ASS par l'UE, du côté de l'offre, sur l'allocation du travail et la valeur ajoutée à travers les sous-secteurs manufacturiers. Nous contribuons de deux manières à la littérature sur l'impact du commerce sur la transformation structurelle. Premièrement, nous élargissons la zone étudiée vers les pays d'Afrique subsaharienne, dont la plupart sont à faible revenu. En effet, les études sont principalement axées sur les pays développés (Cravino et Sotelo, 2019), les miracles asiatiques (Uy *et al.*, 2013) et pays à moyen revenu (Erten *et al.*, 2019). Alessandria *et al.* (2021) suggèrent qu'une direction à prendre pour étudier le rôle du commerce dans la transformation structurelle serait de s'intéresser à l'Afrique et aux pays à faible revenu. Deuxièmement, nous utilisons des données avec un niveau de désagrégation plus élevé, à savoir des données au niveau industriel. Goldberg et Pavcnik (2007) mentionnent que le niveau d'agrégation des données utilisées dans la plupart des études empêche de voir la réallocation du travail entre les secteurs, en réponse à des chocs sur le commerce. Seuls McMillan et McCaig (2019) utilisent des données sectorielles de 27 sous-secteurs manufacturiers pour étudier les mouvements intrasectoriels, entre le formel et l'informel, suite à la libéralisation du marché dans un seul pays, le Botswana. Les données que nous utilisons dans le cadre de notre étude couvrent 22 sous-secteurs manufacturiers sans distinction entre le formel et l'informel, dans 6 pays d'ASS.

En utilisant des données sur l'emploi et la valeur ajoutée des trois grands secteurs issues des Indicateurs de Développement dans le monde (World Development Indicators, WDI), nous ne trouvons pas d'effet statistiquement significatif de la baisse des tarifs obtenue grâce à des accords commerciaux sur les mouvements intersectoriels. Cela est également le cas pour McCaig et McMillan (2020).

Nous utilisons alors des données sur les tarifs issues de la Solution de Commerce Mondial Intégrée (World Integrated Trade Solution, WITS) et les fusionnons à celles sur l'emploi et la valeur ajoutée de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUUDI). Nous obtenons ainsi un échantillon couvrant 6 pays de l'ASS pendant 28 ans. Nous procédons à la régression des parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée sur la moyenne pondérée (pondération sur la base des exportations vers l'UE) des tarifs dans les sous-secteurs manufacturiers en utilisant les Moindres Carrés Ordinaires (MCO). Nous trouvons que la réduction de 10 pourcent dans les tarifs a pour effet d'augmenter les parts dans l'emploi de 11 à 15 pourcent et celles dans la valeur ajoutée de 32 à 37 pourcent. Ces résultats sont statistiquement significatifs, robustes à des contrôles connus dans la littérature [(Chenaf-Nicet, 2020), (McMillan et McCaig, 2019), (Dabla-Norris *et al.*, 2013), (Martins, 2018)] comme ayant un effet sur la transformation structurelle. Il s'agit entre autre du Produit Intérieur Brut (PIB) par tête, du taux d'urbanisation, des Investissement Direct Etrangers (IDE), de la productivité et du tarif moyen dans le secteur manufacturier. De plus, grâce à l'utilisation des données intrasectorielles, nous incluons l'effet d'interaction pays*années en effets fixes pour contrôler pour les potentielles variables omises au niveau pays dans le temps.

Notre étude s'ouvre sur une revue de la littérature dans le premier chapitre. S'ensuit une présentation du contexte économique de l'ASS et de la transformation structurelle au chapitre 2. Le chapitre 3 résume l'historique des accords commerciaux en vigueur entre l'UE et l'ASS. L'étude empirique, qui comprend la méthodologie, les résultats, et les limites de notre étude compose la section 4. Et la conclusion clôt le document.

Chapitre 1

REVUE DE LITTÉRATURE

Dans ce chapitre nous présentons la revue de littérature spécifique à l'analyse empirique. D'autres sources sont utilisées et référencées dans les chapitres suivants tels que le chapitre 2 et le chapitre 4 qui présentent respectivement le contexte économique et l'étude empirique.

Alessandria *et al.* (2021) passent en revue une large littérature sur les liens entre commerce et transformation structurelle. Ils présentent une panoplie d'études sur ce sujet. Nous distinguons parmi elles celles qui s'intéressent à la réallocation entre secteurs et au sein d'un même secteur. Nous les présentons dans cette section, ainsi que certaines études dans la littérature qui permettent de situer notre étude de manière plus précise.

1.1 Commerce et transformation structurelle

Les modèles d'économie ouverte sur la transformation structurelle prédisent qu'une baisse des coûts des échanges peut contribuer à la réallocation du travail à travers les secteurs [(Uy *et al.*, 2013), (Cravino et Sotelo, 2019)]. La baisse des barrières commerciales facilite le processus par le biais de plusieurs mécanismes, dont les plus importants sont l'avantage comparatif et les économies d'échelle (Alessandria *et al.*, 2021). Le commerce international favoriserait la transformation structurelle dans les pays avec un avantage comparatif dans l'industrie (les miracles asiatiques) et aurait un effet contraire dans les pays où l'avantage comparatif est dans l'agriculture et la mine (pays d'ASS). En effet, les secteurs intensifs en travailleurs qualifiés profitent du commerce international pour se développer, ce qui accélère la transformation structurelle. Dans les économies non industrielles, le commerce incite à la spécialisation dans les activités intensives en travailleurs non qualifiés (Galor et Mountford, 2008). Selon Chenaf-Nicet (2020), le commerce international serait néfaste pour la transformation structurelle des pays d'Afrique subsaharienne en raison de son avantage comparatif dans le secteur primaire.

1.2 Réallocation intersectorielle

Le passage du primaire vers le secondaire est mis en évidence par Erten et Leight (2021) qui étudient l'impact de l'entrée de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la transformation structurelle. D'après leurs résultats, les districts les plus exposés à une réduction de l'incertitude quant aux tarifs suite à l'accession voient leurs exportations et IDE augmenter. L'activité économique dans l'agriculture décline en faveur de l'expansion du secteur secondaire et leur PIB (de ces districts) total et par tête augmentent. Betts *et al.* (2016), qui étudient le cas de la Corée du Sud, trouvent que l'effet d'une politique commerciale consistant à subventionner la libéralisation entraîne une baisse des exportations industrielles et un recul de l'industrialisation.

Dans des études de cas des pays en développement, Attanasio *et al.* (2004) en Colombie, Currie et Harrison (1997) au Maroc et McCaig et McMillan (2020) au Botswana, ne trouvent que peu ou pas d'effet sur la réallocation à travers les secteurs en réponse à un choc sur le commerce.

1.3 Réallocation intrasectorielle

Cependant la réallocation peut survenir de manière plus importante au sein du même secteur plutôt qu'entre secteurs (Goldberg et Pavcnik, 2007). McCaig et McMillan (2020), dont l'étude confirme un manque de réallocation entre les secteurs, trouvent un ajustement intrasectoriel, en faisant la distinction entre le formel et l'informel, à la suite de l'ouverture des marchés locaux aux importations au Botswana. McCaig et Pavcnik (2018) trouvent qu'un choc positif sur les exportations au Vietnam, qui augmente l'accès au marché américain, entraîne une réallocation du travail. Les industries exposées aux baisses de tarifs les plus importantes et dont les exportations augmentent, surtout dans la manufacture, voient la part d'emploi dans les entreprises familiales décliner. Cette baisse témoigne de mouvements du secteur informel vers le formel. Selon Abreha *et al.* (2022) l'ouverture au commerce international, par le biais d'effet d'apprentissage et de mécanismes de sélection, joue un rôle dans l'élimination des entreprises les moins performantes. La sortie de ces dernières du marché dirige la main d'oeuvre vers les entreprises les plus productives. Le gain de productivité dans le marché suite à la sortie d'entreprises favorise la redistribution des ressources vers les activités restantes et perrenes dans le marché y augmentant ainsi l'emploi. Cela mène à la conclusion que l'ouverture au commerce augmente la productivité agrégée des entreprises locales avec une réaffectation des moyens vers les entreprises les plus efficaces. Les mêmes auteurs montrent l'intérêt d'intégrer des chaînes de valeurs mondiales (CVM) par le biais de la spécialisation dans des activités manufacturières plus productives. Cela a pour effet d'augmenter la productivité des entreprises exportatrices et d'y attirer l'emploi.

Chapitre 2

CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE

2.1 Évolution générale de l'économie de l'ASS

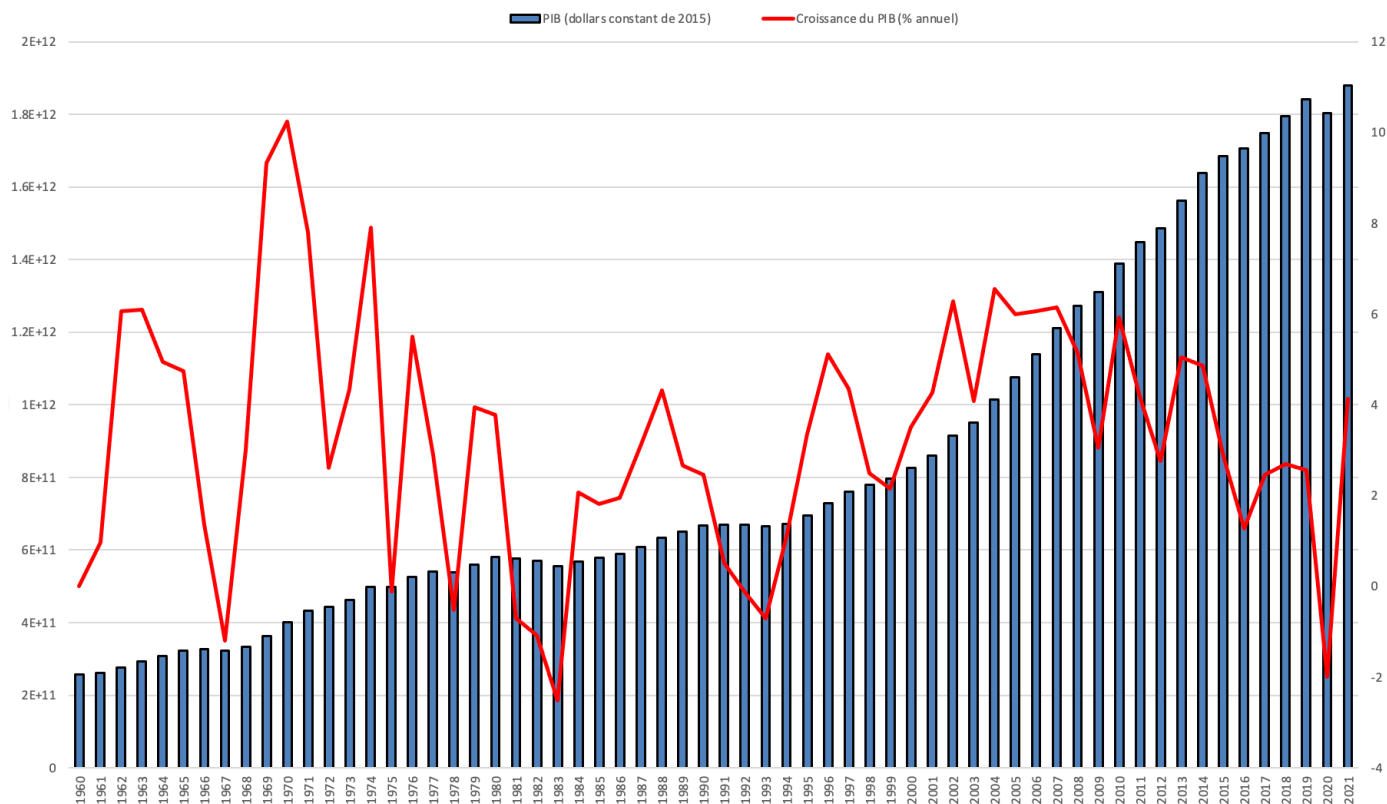
Pour mettre en contexte notre étude, nous présentons dans ce chapitre l'évolution générale de l'économie de l'Afrique subsaharienne (ASS) en mettant l'accent sur l'industrialisation, la transformation structurelle et les échanges commerciaux de l'ASS avec l'UE.

2.1.1 Contexte macroéconomique

2.1.1.1 PIB et croissance

L'économie de l'ASS, depuis 1960 aux récentes années 2010, présente un PIB qui suit une tendance à la hausse et dont la croissance fait l'objet de beaucoup d'instabilités (Voir figure 2.1). L'économie africaine est essentiellement tributaire des recettes d'exportation de produits de bases, de produits miniers et de l'aide internationale. Elle est alors vulnérable aux changements des prix internationaux très instables et peu résiliente aux chocs extérieurs. Les valeurs faibles (avoisinant 0) et négatives du taux de croissance correspondent au ralentissement de l'économie suite aux chocs pétroliers des années 70, à la dépréciation des devises africaines (1993) et aux multiples baisses des prix des matières premières. Après des décennies 80 et 90 où il oscille entre -2 et 4 pourcent, le taux de croissance du PIB renoue avec des valeurs positives et soutient ce rythme vers les années 2000. En effet, dès la fin des années 90, l'ASS retrouve le chemin de la croissance avec des taux en moyenne avoisinant les 5,5 pourcent par an entre 2000 et 2012 (Vergne et Ausseur, 2015). Les chocs inflationnistes qui ont accompagné les chocs pétroliers des années 70, la relance de l'économie mondiale et le regain de l'intérêt des investisseurs pour l'Afrique (fin des années 90 et début des

FIGURE 2.1 – Évolution du PIB et de son taux de croissance en Afrique Subsaharienne



Source : Indicateurs de Développement dans le Monde de la Banque Mondiale

Notes : La figure 2.1 montre l'évolution du PIB (barres) ainsi que celle de son taux de croissance (ligne) de 1960 à 2021. L'axe vertical de droite représente les valeurs du PIB en dollars constants de 2015. L'axe vertical de gauche affiche les valeurs du taux de croissance annuel du PIB en pourcentage.

années 2000) favorisent les exportations et le financement extérieur (Investissements Directs Etrangers). Le contexte macroéconomique intérieur favorable des années 2000 pousse la croissance grâce à plusieurs facteurs qui sont selon Zamfir (2016) :

- Les cours favorables des matières premières et la disponibilité de capitaux pour augmenter les investissements,
- L’allègement de la dette extérieure et la baisse des déficits,
- La stabilisation politique et l’amélioration de la gouvernance,
- La croissance démographique qui favorise la croissance de la demande intérieure. En effet, avec l’avènement des Technologies de l’Information et de la Communication (TICs), l’utilisation importante des télécommunications et le développement du secteur financier, cette demande aide à dynamiser le secteur des services. Le secteur industriel contribue à hauteur de 1,7 pourcent à la croissance (Punam et Ferreira, 2014).

L’Afrique suscite également l’intérêt d’investisseurs tels que la Chine, profite de l’émergence d’une classe moyenne pour dynamiser un secteur tertiaire porteur de croissance grâce aux TICs et améliore son environnement politique et macroéconomique interne. Dans les années 2013-2018, un ralentissement de l’économie est noté et le taux de croissance du PIB s’établit entre 4 et -2 pourcent. Le retour à un contexte fiscal intérieur et financier extérieur défavorables, l’augmentation des déficits det public et de balance courante et la chute des prix des matières premières figurent parmi les principaux facteurs.

2.1.1.2 Investissement

Le tableau 2.1 montre que les taux d’investissement en ASS connaissent un recul entre les années 70 et 90 avant de reprendre légèrement entre 90 et 2000. La contribution plus importante du privé témoigne de la substitution du secteur public dans les investissements. Les IDE ont connu une tendance assez similaire avec une baisse notable à partir des années 70 jusqu’au milieu des années 90. Les coefficients marginaux du capital, à savoir le coût de production d’une unité supplémentaire, qui présentent une tendance à la hausse (3,3 pourcent en 1973-1980 à 7,6 pourcent en 1980-1990) sont des facteurs de cette baisse de l’investissement. A cela s’ajoutent la crise de confiance et la montée des risques (Hugon, 2003). Les IDE présentent ensuite une forte croissance jusqu’au début des années 2000. Le regain de l’intérêt des investisseurs pour l’Afrique a pour effet d’attirer les IDE. La montée en puissance de la Chine et le renforcement de ses liens commerciaux avec l’ASS favorise la croissance des investissements surtout dans les infrastructures. L’Afrique subsaharienne a profité d’un bon environnement macroéconomique pour regagner la confiance des investisseurs et attirer les capitaux étrangers avec l’émission d’obligations sur les marchés mondiaux à des taux attractifs (Zamfir, 2016). Les IDE sont en moyenne de l’ordre de 2,5 pourcent du PIB par an dans les années qui suivent (à partir de 2002). Entre 1990 et 2012, les flux de capitaux sont passés de 40 à 120 milliards de dollars américains. Les flux sont constitués entre autres d’envois de fonds, de l’aide au développement et de flux de capitaux privés. Dans la seconde moitié des années 2010, le

TABLE 2.1 – Taux d’investissement en Afrique Subsaharienne

Période	Taux d’investissement	Taux d’investissement privé	Taux d’investissement public
1975-1988	18,4	10,4	8
1975-1981	21,7	12,8	8,9
1982-1988	15,4	8,1	7,3
1991-2002	18	11,7	6,3

Source : Philippe Hugon, 2003 ; Banque Mondiale, 1998 p.129 ; BAD,2003

ralentissement de l’économie mondiale et notamment chinoise cause cependant une chute continuelle des flux d’IDE.

L’ouverture de l’Afrique au monde au fil des décennies favorise et attire les investissements et permet d’accélérer sa croissance. Cette ouverture permet également aux produits du secteur secondaire d’intégrer les chaînes de valeur mondiales (CVM) contribuant au développement du secteur et au commerce international. Nous explorons dans la section suivante l’industrialisation de l’ASS avec l’évolution du secteur secondaire et de la transformation structurelle observée.

2.2 Industrialisation et transformation structurelle en ASS

Nous mesurons généralement la transformation structurelle par des mouvements dans l’allocation du travail ou de la valeur ajoutée entre les trois grands secteurs lorsque le revenu augmente. Traditionnellement, les parts dans l’emploi et celles dans la valeur ajoutée sont utilisées pour mesurer la transformation structurelle (Świecki, 2017). Pour construire ces deux variables, nous recueillons auprès des Indicateurs de Développement dans le Monde (WDI) de la Banque Mondiale les parts dans l’emploi et dans la valeur ajoutée de chacun des trois grands secteurs. Elles couvrent un échantillon de 39 pays pendant une période de 28 ans (1990 à 2018). Nous calculons la moyenne de ces parts en ASS, ainsi que celle dans chaque pays de l’échantillon, et les utilisons pour documenter l’évolution des parts dans le temps. Les figures 2.2 et 2.3 montrent cette évolution. Ces données distinguent le secteur manufacturier des autres industries (mines, extraction de pétrole, construction, électricité, eau et gaz). Le secteur secondaire auquel nous faisons référence est la manufacture.

2.2.1 Secteur secondaire

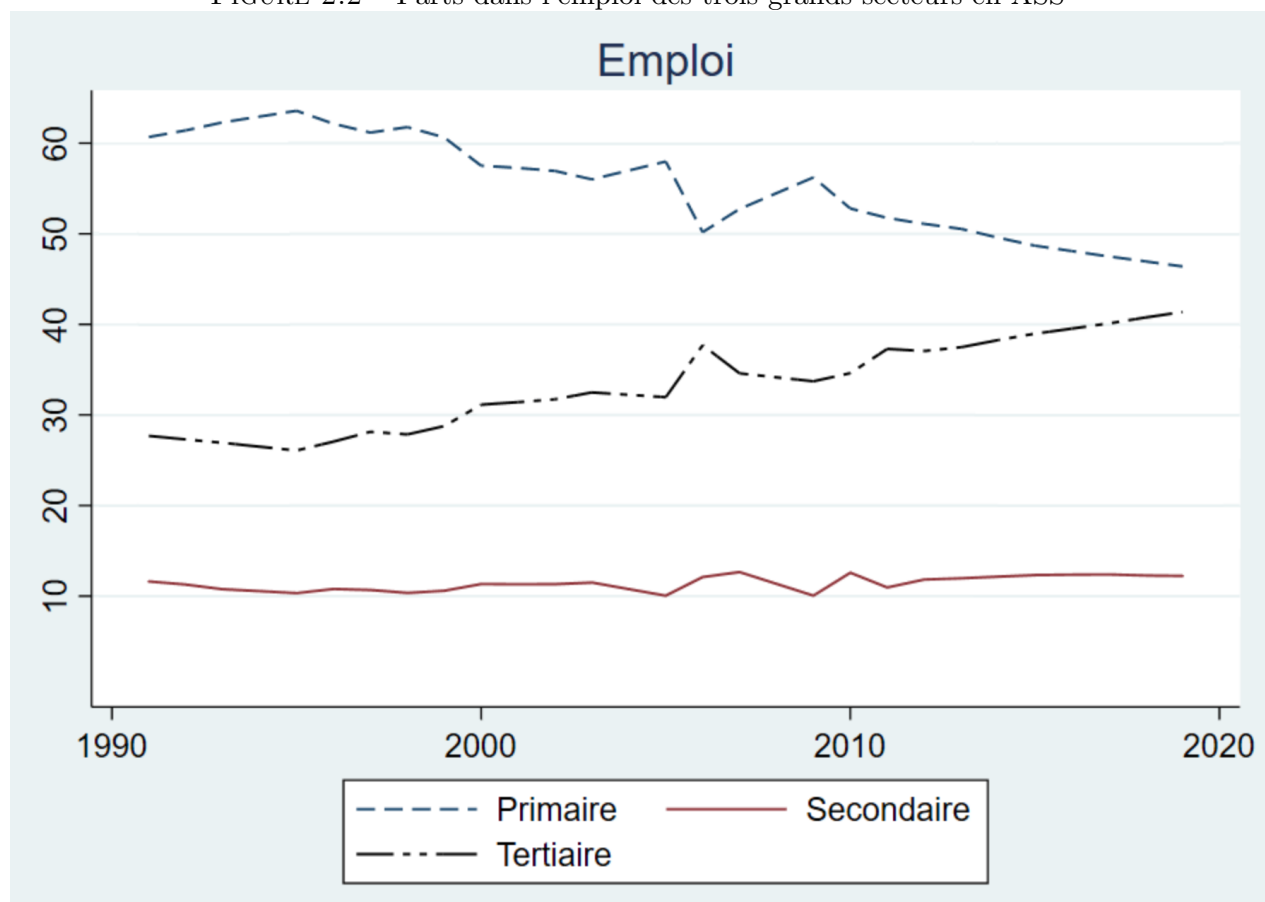
2.2.1.1 Évolution du secteur

Le secteur secondaire est constitué d’activités transformant de manière plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction). Dans les figures 2.2 et 2.3 nous pouvons voir l’évolution des parts dans l’emploi et la valeur ajoutée des trois grands secteurs (primaire,

secondaire et tertiaire) sur toute la période depuis les indépendances. En nous concentrant sur le secteur secondaire nous pouvons dire qu'il est plus productif avec une courbe qui témoigne d'une contribution du secteur au PIB variant entre 20 et 30 pourcent (voir figure 2.3). A l'échelle du continent, le secteur industriel emploie autour de 10 pourcent de la population et est en expansion. Nous remarquons que les parts dans la valeur ajoutée sont plus importantes que celles de l'emploi (voir figure 2.2). L'emploi et la valeur ajoutée présentent entre 1990 et le milieu des années 2000 une baisse avant de retrouver le chemin de la croissance dans les années suivantes.

L'expansion de l'industrie est plus ou moins remarquable en fonction de l'intérêt que l'on porte sur les différentes sous-régions et des hétérogénéités apparaissent selon Abreha *et al.* (2022). En analysant les cas de différentes régions de l'ASS, ils trouvent que toutes, exceptée l'Afrique occidentale, présentent des parts continuellement croissantes en fonction du niveau de revenu. Les auteurs en concluent que le phénomène de désinstrualisation, théorie répandue chez des auteurs tels que Hugon (2003), qui intervient dans la transformation structurelle en ASS n'est pas confirmé par les données. En effet, entre les années 1990 et 2000 la plupart des pays de notre échantillon présentent des taux de croissance du secteur manufacturier positifs et assez importants. L'Éthiopie, par exemple, est de loin en tête avec 120,2 pourcent de croissance dans l'emploi, poussée par les industries du matériel de transport, des produits chimiques et produits métallurgiques. Cette croissance est corrélée positivement avec l'augmentation de la valeur ajoutée (Abreha *et al.*, 2022). Ceci prouve que bien que dans la majorité des pays, la croissance est plus forte dans les secteurs alimentaires, des textiles et des vêtements, certaines économies développent des industries de plus en plus lourdes et accroissent l'emploi dans celles-ci. La montée en gamme industrielle, qui se caractérise par la croissance (relative) et la redistribution de l'emploi et de la valeur ajoutée vers des industries qui nécessitent une main-d'oeuvre de plus en plus qualifiée, est alors bien présente en ASS. Selon Abreha *et al.* (2022) l'entrée de nouvelles entreprises favorise la croissance de l'emploi alors que la sortie des entreprises/usines les moins performantes améliore la productivité dans le secteur. Ils affirment que la participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM), que ce soit en amont, en aval ou les deux, a un effet positif sur la croissance de l'emploi et de l'augmentation de valeur ajoutée dans les activités manufacturières.

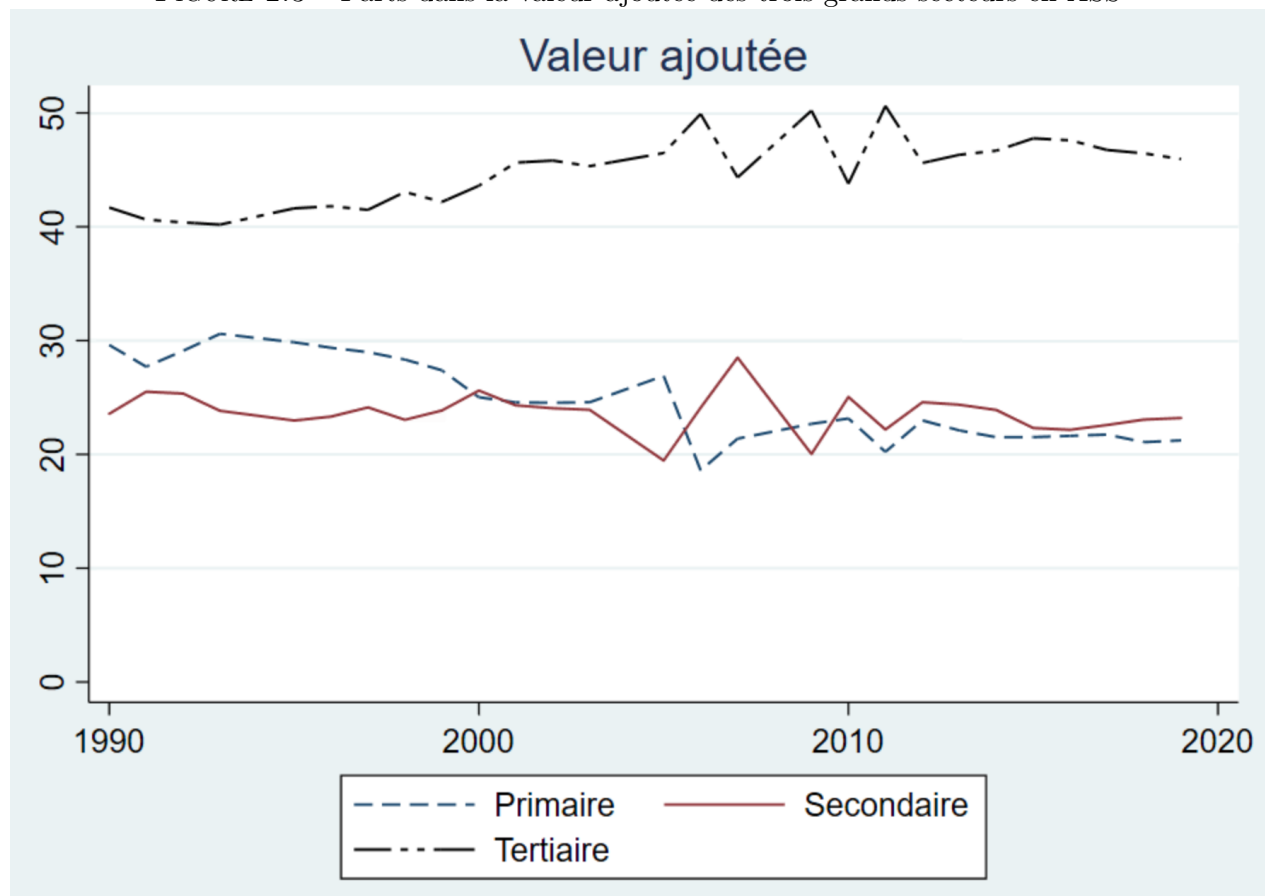
FIGURE 2.2 – Parts dans l'emploi des trois grands secteurs en ASS



Source : Indicateurs de Développement dans le Monde de la Banque Mondiale.

Notes : La figure 2.2 représente l'évolution des parts dans l'emploi total des trois grands secteurs de 1990 à 2018. L'axe vertical représente les valeurs prises par les parts en pourcentage dans l'emploi.

FIGURE 2.3 – Parts dans la valeur ajoutée des trois grands secteurs en ASS



Source : Indicateurs de Développement dans le Monde de la Banque Mondiale.

Notes : La figure 2.3 représente l'évolution des parts dans la valeur ajoutée totale des trois grands secteurs de 1990 à 2018. L'axe vertical représente les valeurs prises par les parts en pourcentage dans la valeur ajoutée.

TABLE 2.2 – Parts des 4 industries à plus faible intensité de main-d’oeuvre qualifiée en ASS

Pays	Années	Parts (en pourcentage)
Cameroun	2008	81,1
Éthiopie	2015	49,9
Ghana	2003	78,6
Kenya	2015	80,6
Afrique du Sud	2015	56,5

Source : Banque Mondiale, Abreha *et al.* (2022)

A l’échelle du continent, les industries de la construction et extractive contribuent le plus au PIB. Les industries à forte intensité de main-d’oeuvre telle que l’agroalimentaire, le textile, l’habillement, le bois et la métallurgie sont les industries qui emploient le plus. Dans les pays de notre échantillon, elles représentent plus de 50 pourcent de l’emploi (voir tableau 2.2). Elles présentent également des taux de croissance de l’emploi plus importants que les autres industries (Abreha *et al.*, 2022). Des pays comme le Kenya et l’Éthiopie présentent une croissance importante en termes d’emploi de l’industrie du matériel de transport.

L’expansion démontrée dans l’emploi du secteur industriel témoigne d’une participation de ce secteur dans l’économie. Nous poursuivons avec l’étude de la transformation structurelle historiquement observée avec la distinction entre les mouvements entre les trois grands secteurs et ceux au sein du secteur secondaire.

2.2.2 Transformation structurelle en ASS

2.2.2.1 Réallocation intersectorielle

Le secteur agricole (primaire) englobe l’ensemble des activités ayant comme finalité l’exploitation de ressources naturelles à savoir l’agriculture, la pêche, les forêts, les mines et les gisements. Dans les figures 2.2 et 2.3, les parts du primaire (ligne discontinue) décroissent sur toute la période considérée dans l’emploi comme dans la valeur ajoutée. Le secteur tertiaire présente des parts dans l’emploi et dans la valeur ajoutée qui augmentent sur toute la période (entre 40 et 50 pourcent entre 1960 et 2018). La contribution du secteur secondaire à l’emploi tourne autour de 10 pourcent. Selon l’OCDE (2017), l’industrie manufacturière est en expansion avec une augmentation moyenne de 2,15 pourcent entre 2000 et 2010 après une période de baisse dans les années 80-90.

Quant à la valeur ajoutée (figure 2.3), elle est plus importante dans le tertiaire (ligne continue-pointillée). Sur toute la période, les parts du primaire dans la valeur ajoutée (ligne discontinue) ont connu une baisse globale de plus de 10 pourcent. La valeur ajoutée dans le secondaire (ligne continue) présente des tendances opposées de 1990 à 2018. Une période de fluctuations est notée dans tous les secteurs au milieu des années 2000 jusqu’aux années 2010. En termes de contribution au PIB, le secteur manufacturier a pris le pas sur le secteur primaire. Il affiche des gains de productivité qui peuvent s’expliquer en partie par la sortie des usines les moins productives et l’entrée de nouvelles. La réaffectation de la main d’oeuvre se fait vers les nouvelles entreprises ou celles qui sont déjà existantes et plus productives. Dans cette dynamique générale, il y a des exemples de régions/pays qui ont suivi une trajectoire de transformation structurelle très remarquable à l’image du Ghana, l’Éthiopie et le Malawi. Maurice par exemple, a une activité manufacturière bien développée autour des vêtements et développe des services compétitifs (notamment le tourisme). Certains auteurs à l’image de Rodrik (2018) précisent qu’à partir des années 2000, l’Afrique présente une transformation structurelle positive, où la productivité augmente en comparaison aux décennies 80-90. Les tendances montrent clairement une transformation structurelle avec une forte expansion des services, et une plus mesurée de l’industrie manufacturière. L’emploi manufacturier en particulier connaît une sensible hausse relative alors que la valeur ajoutée fluctue beaucoup entre 2000 et 2015 mais reste tout de même plus élevée que l’emploi.

2.2.2.2 Réallocation intrasectorielle

Comme mentionné par Goldberg et Pavcnik (2007), il y a un manque de réponse de la réallocation entre secteurs suite à un choc sur le commerce dans les pays en développement. Il y a plutôt des réajustements au niveau de l’emploi et de la production au sein du même secteur en réponse à un tel choc. Selon elles, le niveau d’agrégation des données utilisées dans la plupart des études empêche de voir la réallocation du travail entre les secteurs, en réponse à des chocs sur le commerce. En effet, les tarifs sont décidés par les gouvernements et sont variables à un niveau d’agrégation élevé (données plus désagrégées au niveau sous-sectoriel). Ainsi, en raison de l’hétérogénéité entre industries en termes de tarifs, un niveau plus agrégé de données empêche de voir les changements importants de tarifs entre industries. Les mécanismes par lesquels ces changements impactent la réallocation du travail et de la valeur ajoutée au sein d’un grand secteur sont alors moins identifiables. En utilisant des données plus désagrégées que celles qui concernent les trois grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire), nous pouvons distinguer des mouvements dans l’emploi au sein du même secteur. Par conséquent, nous utilisons des données plus fines pour étudier l’impact des tarifs sur la réallocation dans un même secteur, le secondaire dans notre cas. Nous utilisons des données désagrégées au niveau industriel, collectées auprès de l’ONUDI, pour étudier les changements dans l’allocation du travail au sein du secteur secondaire (manufacturier). Suivant la 3ème révision de la Classification Internationale Type par Industrie niveau 2 (à 2 chiffres), elles couvrent 22 sous-secteurs manufacturiers pour la même période (1990 à 2018) pour un échantillon de 6 pays de

l'ASS. Nous construisons à partir d'elles les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée en divisant respectivement le nombre d'employés et la valeur ajoutée dans chaque sous-secteur du secondaire par le total dans le secteur pour chaque pays, chaque année. Les tableaux A.5 et A.6 dans l'Annexe A listent respectivement les pays et sous-secteurs concernés. De l'hétérogénéité des parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée entre des sous-secteurs manufacturiers est visible, dans les figures 2.4 pour le Ghana et 2.5 pour le Kenya que nous allons utiliser comme exemples pour une analyse plus détaillée. Les figures B.1, B.2, B.3 et B.4 dans l'annexe B montrent les tendances pour quelques sous-secteurs en Afrique du Sud, en Ethiopie, au Cameroun et en Tanzanie. Les graphiques sur les parts des sous-secteurs dans la plupart des pays de l'échantillon témoignent de mouvements de la main-d'oeuvre. Les mouvements de la main d'oeuvre se font entre les entreprises moins productives vers celles qui le sont plus reflétant une réaffectation des employés entre les entreprises en activité. Ils proviennent aussi des entrées et sorties d'entreprises. En effet, la sortie d'entreprises non performantes favorise également l'augmentation de la productivité et l'entrée de nouvelles fait croître l'emploi. L'ouverture au commerce international, par le biais d'effet d'apprentissage et de mécanismes de sélection, joue un rôle dans l'élimination des entreprises les moins performantes (Abreha *et al.*, 2022).

En ASS, les secteurs manufacturiers qui emploient le plus sont à forte intensité de main-d'oeuvre et les moins exigeantes en connaissances. Il s'agit entre autres de l'agroalimentaire (aliments et boissons), des textiles et des vêtements. La croissance de l'emploi y est plus forte entre les années 1990 et 2000. Quelques économies, comme le cas de l'Ethiopie, affichent des taux de croissance importants entre 1998 et 2005 pour les industries un peu plus sophistiquées. Il s'agit entre autres des produits chimiques et non métalliques, des produits métallurgiques et du matériel de transport. L'Afrique du Sud présente un recul du taux de croissance dans la plupart des industries à l'exception de l'agroalimentaire et du matériel de transport qui ont sensiblement augmenté.

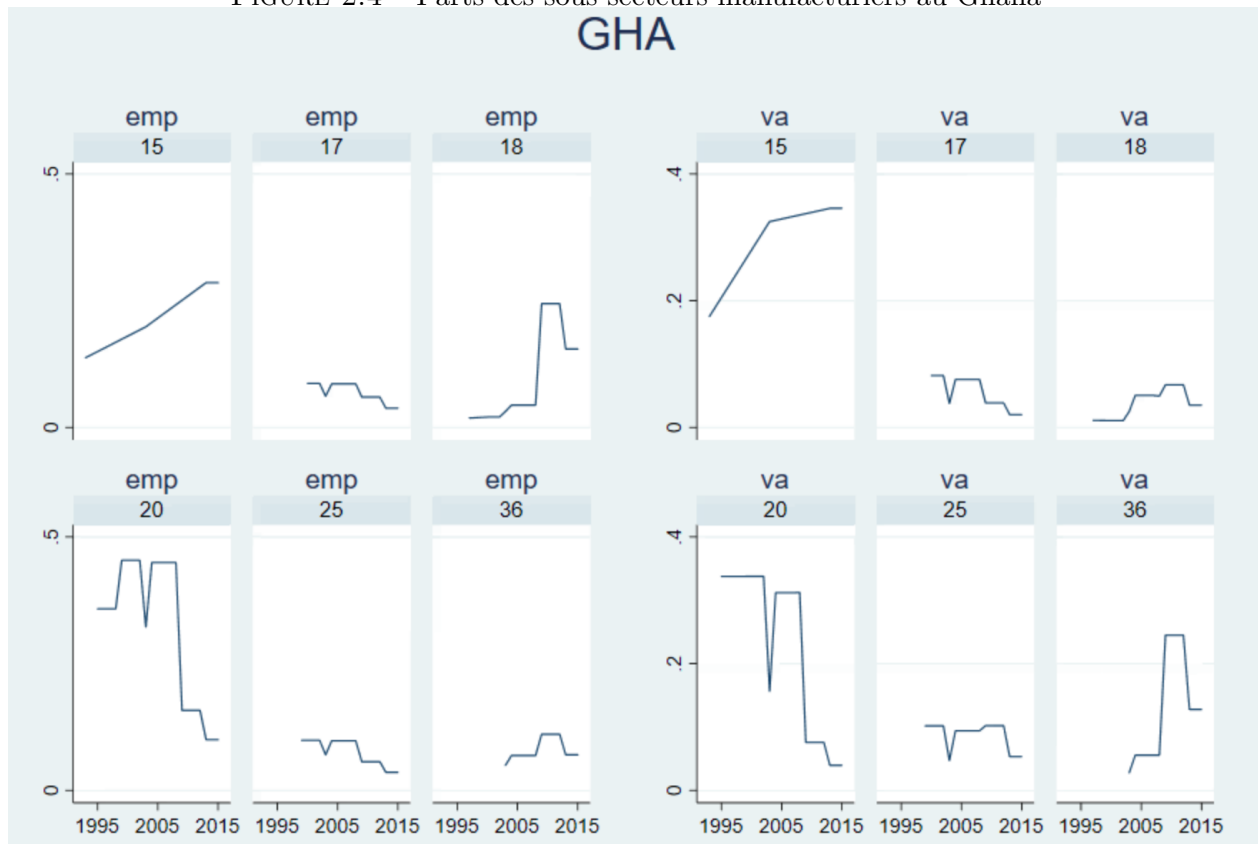
Exemple du Ghana et du Kenya Notre choix s'est porté sur le Ghana et le Kenya comme exemples à prendre dans une analyse plus détaillée de la transformation structurelle qui intervient au sein du secteur manufacturier. Le Ghana est un des pays les plus développés d'Afrique de l'Ouest et a un poids important dans l'économie de cette région. Il en est de même pour le Kenya en Afrique de l'Est.

De l'hétérogénéité dans les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée entre des sous-secteurs manufacturiers est visible, dans les figures 2.4 pour le Ghana et 2.5 pour le Kenya. Les secteurs les plus importants en termes d'emploi et de valeur ajoutée, et/ou qui présentent des mouvements remarquables sont représentés. Nous pouvons bien y distinguer des différences dans la dynamique des variables étudiées à travers le temps et les sous-secteurs.

Nous avons l'exemple, au Ghana, de sous-secteurs comme celui des produits de bois (excluant les meubles, code 20) dont les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée évoluent différemment de celles du sous-secteur de fabrication de meubles (code 36) à partir des années 2000. Lorsque l'emploi et la valeur ajoutée dans le sous-secteur 20 baissent à partir de 2010, le contraire se produit dans le sous-secteur 36. La signature d'Accord de Partenariat Provisoire pour combattre la déforestation fait reculer l'exploitation illégale des forêts. Le secteur 20 présente alors un recul de la production de produits de bois peu transformés par rapport au secteur 36 composé de produits plus sophistiqués (meubles). Entre 1995 et 2003, au Ghana, les industries des aliments et boissons, des articles de cuir et les produits chimiques et non métallurgiques connaissent une croissance de l'emploi plus importante. L'accroissement de la production de produits alimentaires transformés, notamment le cacao, les fruits et produits alléutiques comme le thon a contribué à la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée dans ce secteur.

Dans le cas du Kenya (2.5), les sous-secteurs 15 (Alimentaire et boissons) et 17 (Textiles) affichent des dynamiques différentes également sur toute la période au niveau de l'emploi. Nous pouvons observer des mouvements contraires entre les deux secteurs. Lorsque l'emploi dans le sous-secteur 15 connaît une hausse, celui du sous-secteur 17 diminue. L'industrie du matériel électrique et machines, un peu plus lourde connaît une assez bonne croissance. Alors que l'emploi y évolue peu, la valeur ajoutée dans les sous-secteurs 26 (Autres produits minéraux non métallique), 27 (métaux de base) et 36 (Fabrication de meubles) connaît des épisodes de croissance. Celle du sous-secteur 15, la plus importante, présente également des fluctuations. La spécialisation du Kenya dans les métaux de base (code 27) et usinés (28) explique une partie de la hausse de la valeur ajoutée dans ces secteurs favorisée par l'intégration des CVM.

FIGURE 2.4 – Parts des sous-secteurs manufacturiers au Ghana



Source : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

Notes : Les graphiques dans la figure 2.4 représentent les parts dans l'emploi (à gauche) et dans la valeur ajoutée (à droite) des sous-secteurs manufacturiers dont les codes sont explicités ci-dessous.

Code 15 : Fabrication de produits alimentaires et de boissons

Code 17 : Fabrication de textiles

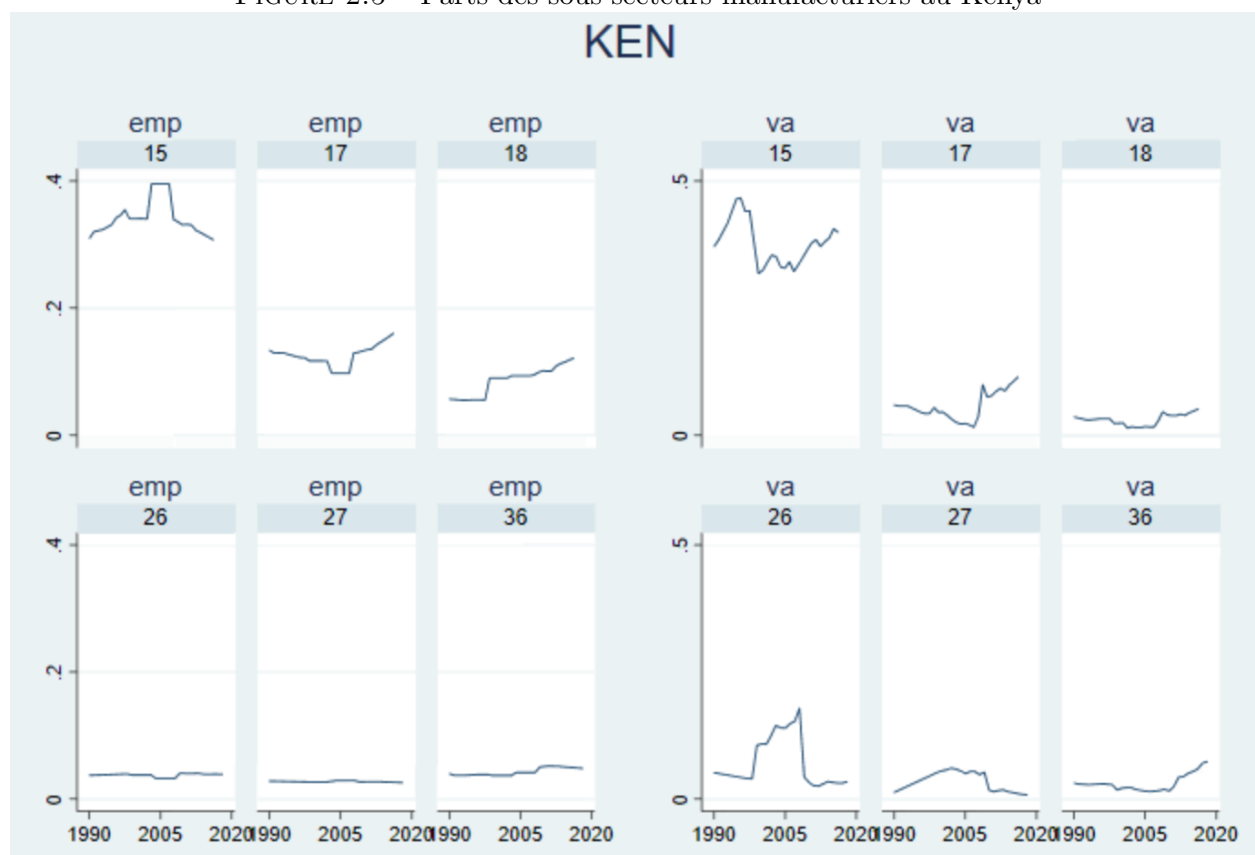
Code 18 : Fabrication de vêtements, apprêt et teinture des fourrures

Code 20 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

Code 25 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

Code 36 : Fabrication de meubles, industrie manufacturière

FIGURE 2.5 – Parts des sous-secteurs manufacturiers au Kenya



Source : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

Notes : Les graphiques dans la figure 2.4 représentent les parts dans l'emploi (à gauche) et dans la valeur ajoutée (à droite) des sous-secteurs manufacturiers dont les codes sont explicités ci-dessous.

Notes :

Code 15 : Fabrication de produits alimentaires et de boissons

Code 17 : Fabrication de textiles

Code 18 : Fabrication de vêtements, apprêt et teinture des fourrures

Code 26 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Code 27 : Fabrication de métaux de base

Code 36 : Fabrication de meubles, industrie manufacturière

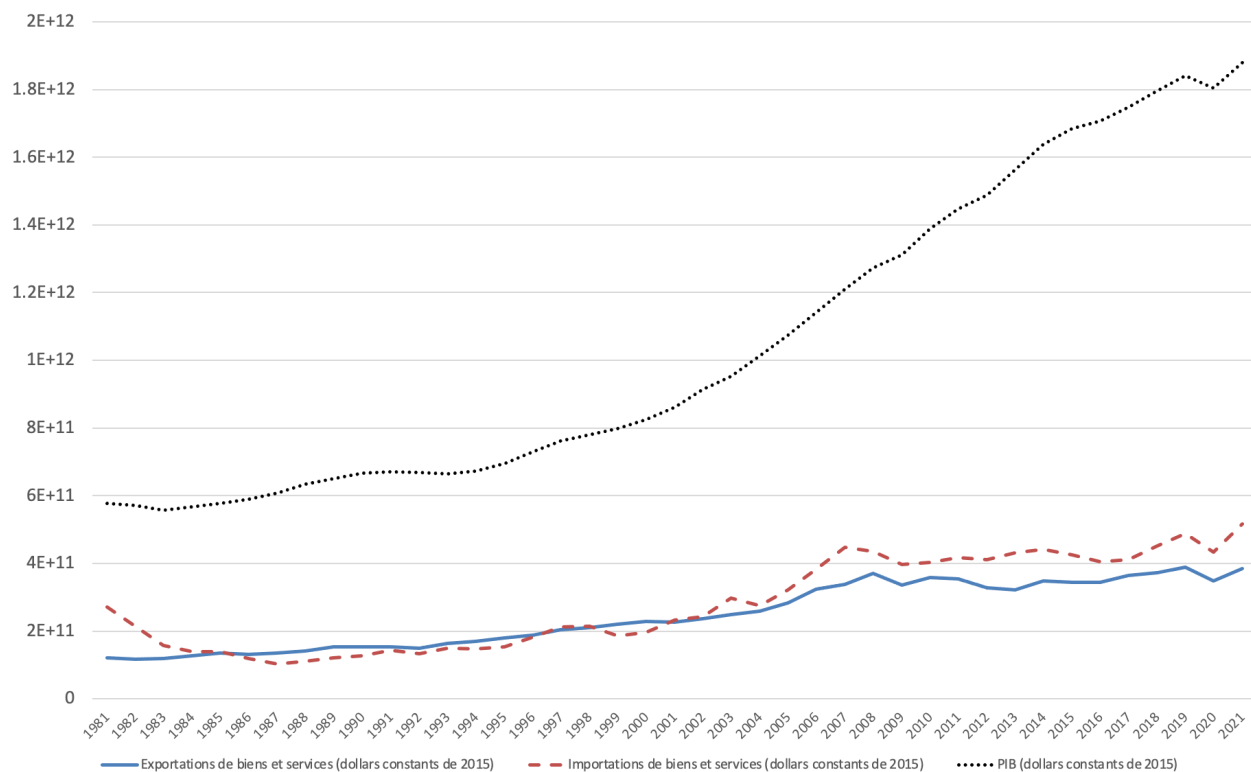
Source : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

D'après Abreha *et al.* (2022), les jeunes et nouvelles entreprises sont les forces motrices de la croissance dans l'emploi de l'industrie manufacturière. La croissance de la main-d'oeuvre est concomitante à une hausse de la productivité agrégée. Cette dernière est le résultat de la redistribution des parts de marché et des ressources des entreprises à faible productivité vers celles qui sont plus productives parmi celles qui sont en activité. L'ouverture au commerce et l'intégration de CVM favorisent la croissance de l'emploi et l'augmentation de la valeur ajoutée dans les secteurs de spécialisation. Dans la section suivante, nous exposons le commerce en ASS et particulièrement ses échanges avec l'UE.

2.3 Commerce extérieur

Les échanges commerciaux de l'ASS suivent une tendance à la hausse concomitamment au PIB (voir figure 2.6). Après une période de baisse durant les années 1980, les importations reprennent de plus belle dans les années 1990 et connaissent une hausse soutenue jusqu'à la fin de la période. Les exportations, un peu moins importantes en valeur que les importations doublent sur toute la période. Les échanges entre l'ASS et le reste du monde ont d'ailleurs quadruplé selon l'OCDE (2017) même si entre 2000 et 2021, elles sont en moyenne inférieures à 2 pourcent du commerce mondial (voir figure 2.7). Les économies africaines sont encore dépendantes aux produits de base à faible valeur ajoutée. D'après la CNUCED (2017), le primaire apporte 40 pourcent des recettes d'exportation à l'ASS. Les produits de ce secteur ont des prix très volatiles dans les marchés internationaux, affectant alors fortement les recettes d'exportation des pays d'ASS.

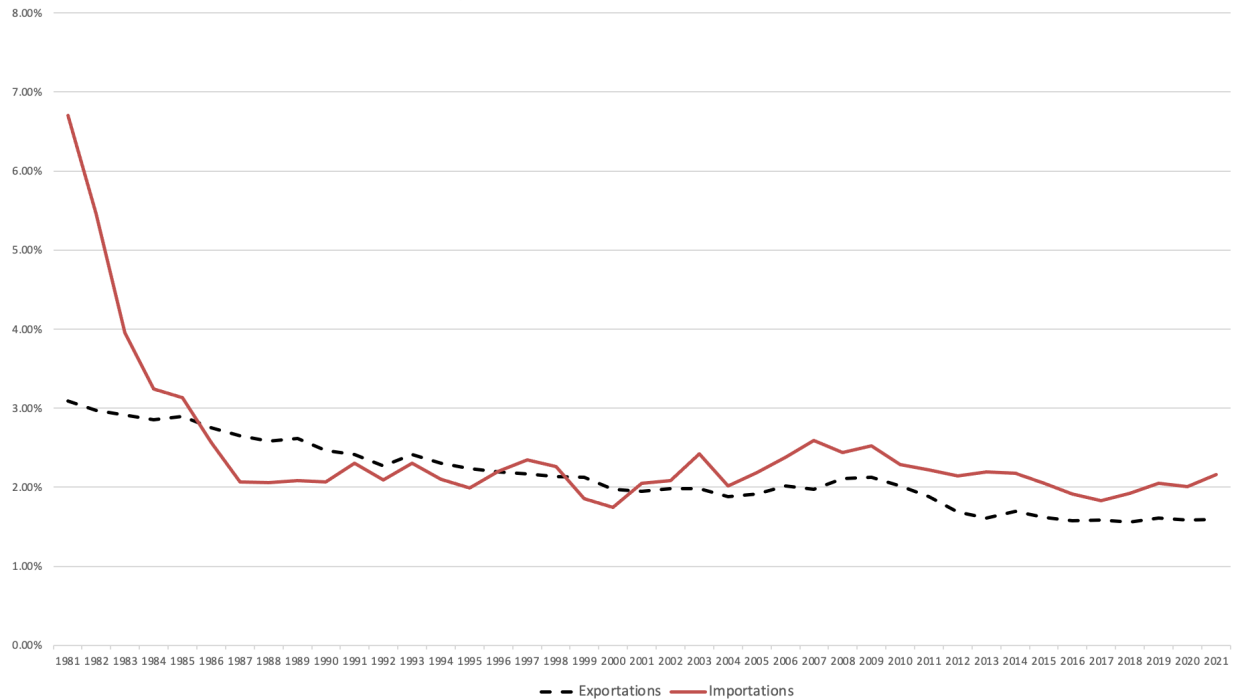
FIGURE 2.6 – PIB et échanges commerciaux en Afrique subsaharienne
 PIB et échanges commerciaux en Afrique subsaharienne



Source : Indicateurs de Développement du Monde de la Banque Mondiale

Notes : La figure 2.6 représente l'évolution dans le temps du PIB (pointillés), des exportations (ligne continue) et des importations (ligne discontinue) tous exprimés en dollars constants de 2015.

FIGURE 2.7 – Parts de l’Afrique Subsaharienne dans le commerce mondial
Parts de l’Afrique Subsaharienne dans le commerce mondial



Source : Indicateurs de Développement du Monde de la Banque Mondiale

Notes : La figure 2.7 représente l'évolution dans le temps des parts (en pourcentage) de l'Afrique subsaharienne dans les exportations (ligne discontinue) et les importations (ligne continue) mondiales.

2.3.1 Structure du commerce

Dans les principaux biens exportés au reste du monde figurent les produits de base, agricoles et miniers (Voir tableau 2.3). La plupart des produits de base exportés vers le reste du monde sont non ou semi-transformés à faible valeur ajoutée. Bien que les produits du primaire (principalement les combustibles et métaux) dominent les exportations, les biens manufacturés représentent entre 14 et 22 pourcent des exportations de biens entre 1990 et 2013. Ils ont d'ailleurs une part plus importante que les biens agricoles dans les exportations durant la période considérée.

TABLE 2.3 – Structure des exportations en ASS

Valeur médiane (En pourcentage des exportations de biens)	1999-00	2001-10	2011-13
Biens manufacturés	22	22	14
Biens primaires	72	74	75
Combustibles et métaux	48	59	64
Biens agricoles	24	15	11

Source : Banque Mondiale, 2014

Les importations quant à elles se sont bien diversifiées notamment avec les intrants, les biens d'équipement et les biens intermédiaires qui interviennent dans le processus de production. Les principaux produits importés sont :

- des produits énergétiques, combustibles etc,
- des biens manufacturés entre autres des machines, appareils et engins, voitures, produits de navigation maritime,
- des biens intermédiaires,
- des produits de base comme les céréales,
- des produits alimentaires,
- des produits pharmaceutiques.

Nous concluons de la structure du commerce que les biens manufacturés sont plus importants dans les importations que dans les exportations. Cependant certains pays intègrent de plus en plus de biens manufacturés, semi-manufacturés et de plus ou moins haute technologie. Parmi eux, l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Éthiopie.

2.3.2 Échanges avec l'UE

La part de l'UE dans les exportations de l'ASS sont de 30 pourcent en 2015 selon OCDE (2017). Durant l'essentiel de la période considérée dans notre étude (1990 - 2018), l'UE est le principal partenaire commercial des pays d'ASS. La structure des échanges est la même que celle exposée précédemment. Les relations commerciales UE-Afrique sont régies par la signature d'accords commerciaux (Lomé, Cotonou, Tout-sauf-les-Armes, Systèmes de Préférences Généralisées), que nous verrons dans le chapitre 3 basés sur des préférences qui offrent un accès au marché européen aux produits africains. L'ouverture de l'Afrique au commerce extérieur et la tentative de facilitation des

échanges avec ces accords ont rencontré certaines difficultés. En effet, avec les vagues de libéralisation durant les années 1990, l'ASS est confrontée à la concurrence extérieure (Hugon, 2003). Le manque de compétitivité extérieure, soumise aux variations du taux de change, participe à la marginalisation l'ASS sur le plan des échanges avant les années 2000.

Les exigences de qualité et les règles d'origine ont également un impact sur les effets des accords commerciaux. Certaines exportations de produits ont profité dans une certaine mesure de ces préférences. Par exemple, les parts de marché de PMA pour les produits textiles dans l'UE ont connu une légère augmentation. Ceci intervient à la suite de la réforme du SPG où l'exigence d'une double transformation n'est plus requise dans les règles d'origine. Cela laisse croire qu'un assouplissement des règles d'origine favorise les exportations. Comme le montrent Estevadeordal *et al.* (2005), les règles d'origine restrictives réduisent les flux commerciaux globaux, et plus de souplesse pour des produits particuliers permet de faciliter les échanges. Pour la plupart des pays de l'ASS comme le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, l'Europe constitue la principale destination hors Afrique des exportations de l'industrie manufacturière. La participation aux CVM qui favorise la spécialisation des pays africains peut avoir pour effet d'accroître les exportations. Le marché européen présente la deuxième part la plus importante dans la valeur ajoutée de la manufacture, après le marché intérieur (Abreha *et al.*, 2022). La pénétration du marché européen offre toujours de bonnes perspectives de croissance des activités manufacturières. Ce libre accès au marché de l'UE est offert par différents accords commerciaux entre l'ASS et l'UE que nous allons présenter dans le chapitre suivant.

Chapitre 3

HISTORIQUE DES ACCORDS COMMERCIAUX

Plusieurs accords commerciaux en vigueur en ASS offrent un accès aux produits des pays de la zone, plus ou moins libre au marché européen grâce à une baisse et/ou suppression des tarifs douaniers. Cette section a pour but de présenter ces accords et de montrer les variations qui existent en termes de tarifs appliqués aux exportations des pays d'ASS. Nous étudions également la corrélation entre les tarifs et les exportations.

3.1 Historique des accords commerciaux entre l'UE et l'ASS

Les conventions de Lomé, renouvelées en 1975, 1979, 1984 et 1989 ont caractérisé le régime commercial entre l'UE et l'ASS de 1975 à 2000. Elles offraient aux produits des pays de l'Afrique subsaharienne un libre accès au marché européen en franchise de droits de douanes. Cependant, en fonction du niveau de développement, d'autres avantages commerciaux sont accordés par l'UE unilatéralement. Cette dernière utilise le même instrument pour conduire sa politique, à savoir la baisse de tarifs appliqués aux exportations en provenance de l'ASS. Premièrement, le Système de Préférences Généralisées (SPG), initiative créée en 1971, profite aux pays à faible et faible-moyen revenu, accordant une suppression partielle ou totale des droits de douane. Pour les pays vulnérables de la même catégorie, le SPG+, offrant une suppression totale des droits de douane, est utilisé comme incitatif au développement durable et à la bonne gouvernance. Deuxièmement, vers le début des années 2000, le Tout Sauf les Armes (TSA) est créé comme accord pour les pays les moins avancés qui leur fournit un accès exempt de droits de douane et de quotas, pour tous les produits sauf les armes et munitions. Enfin, l'accord sur le Commerce, le Développement et la Coopération (l'Accord CDC), signé bilatéralement par l'UE et l'Afrique du Sud en 1999, en vigueur de 2004 à 2014, offre également un accès libre au marché européen grâce à une libéralisation de 95 pourcent des exportations sud-africaines, à l'exception de quelques produits agricoles sensibles. Certaines dispositions de cet accord sont entrées en vigueur en 2000. La figure C.5 dans l'annexe C de même que le tableau 3.1, résumant les différents accords commerciaux signés entre l'Europe et l'Afrique. Les groupes

TABLE 3.1 – Accords commerciaux appliqués en ASS

Accords commerciaux en application	Nombre de pays concernés
Avant 2014	
Tout Sauf les Armes	23
Système de Préférences Généralisées	3
Règlement sur l'Accès au Marché	15
Accord CDC	1
Après 2014	
Accord de Partenariat Économique	30
Tout Sauf les Armes	11
Système de Préférences Généralisées	1
Nation la Plus Favorisée	1

Source : ECDPM, 2014

distingués par les régimes de tarifs appliqués permettent de mettre en évidence de l'hétérogénéité entre pays en termes de tarifs. Pour prendre en compte ces différences de tarifs appliqués et leurs effets à travers l'échantillon, des effets fixes sont introduits sur la base de l'interaction pays*années.

L'accord de Cotonou qui remplace les conventions de Lomé, est signé le 23 Juin 2000 pour une période de 20 ans. Il fournit un cadre pour des négociations entre les deux parties. Le but est de conclure des APE devant être négociés entre l'UE et les pays de l'ASS réunis sous une configuration régionale. La signature de ce nouvel accord est motivée par l'obligation de se conformer aux principes de Nation la Plus Favorisée de l'OMC. Pour ce faire, l'UE a entrepris la négociation de ce nouvel accord distinguant l'aide au développement et la coopération commerciale. Les pays de l'ASS continueront de bénéficier des avantages commerciaux de Lomé mais ouvriront leurs marchés progressivement aux produits européens à la fin de la période, soit en 2020.

Les différentes régions en ASS concernées sont :

- La Communauté Économique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) comprenant 15 états plus la Mauritanie.

- La région d’Afrique Australe (Sous-groupe de la Communauté de Développement de l’Afrique australe) constituée de 7 pays excluant l’Afrique du Sud qui a rejoint les négociations après 2007 et la Tanzanie qui a quitté en 2007.
- L’Afrique Orientale et Australe (ESA) avec 11 pays dont 4 ont quitté pour rejoindre la Communauté de l’Afrique Orientale avec la Tanzanie.
- La région de l’Afrique Centrale comprenant 8 pays.

Les négociations des APE commencent en 2002 pour permettre le renforcement du processus d’intégration régionale, et permettent de maintenir jusqu’en 2008 le régime de commerce en vigueur. De 2008 à 2018, l’accord devait entrer en application mais de manière asymétrique, c’est à dire que seul le marché européen serait ouvert et la réciprocité (ouverture du marché africain) interviendrait plus tard. Seuls les pays de l’ASS ayant conclu ces accords ont un libre accès au marché européen avec des tarifs réduits. Cependant à cause de délais dans les négociations, en particulier dus à la crainte des pays de l’ASS d’ouvrir leurs marchés aux produits européens, le calendrier n’est pas respecté. La Commission Européenne (CE) accorde alors aux pays d’ASS un régime appelé Règlement sur l’Accès au Marché (RAM 1528/2007) pour les encourager à finaliser le processus de signature. Avec ce régime, le marché européen reste ouvert sous les mêmes conditions aux pays qui concluent un APE. Ensuite à partir de 2014, les pays qui ne ratifient pas un APE ne pourront plus bénéficier du RAM. Sachant que les préférences seraient perdues si les négociations n’aboutissent pas, certains pays acceptent de signer un accord provisoire dit APE intérimaire. C’est le cas de pays qui ne sont pas considérés comme étant des pays moins avancés (PMA), donc qui ne sont pas qualifiés pour le TSA. Ces pays doivent être soumis au régime du SPG qui est moins avantageux que le TSA et l’APE. C’est le cas de la Côte d’Ivoire, du Ghana, du Cameroun et du Kenya.

Ainsi à partir de 2012 ces pays précédemment cités commencent à appliquer de manière provisoire leurs APE sous la pression de l’UE. Dans la figure C.5 dans l’annexe C, les pays qui signataires d’un APE intérimaire sont représentés en rose. Ce sont les même pays qui bénéficient du RAM 1528/2007.

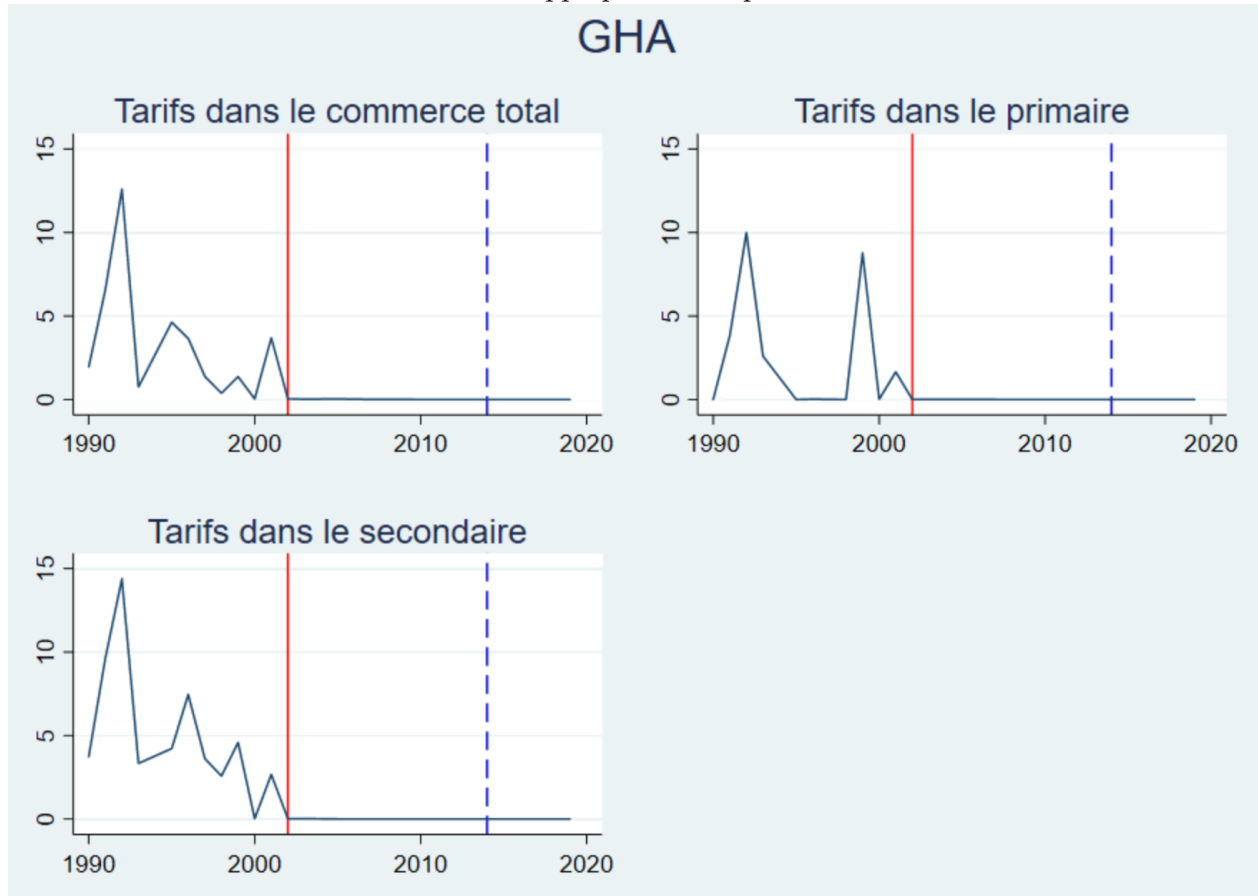
La décision de mettre en place un APE ainsi que le moment de signature sont influencés dans certains cas par le souhait de conserver les avantages commerciaux. Nous considérerons alors qu’il peut y avoir de l’endogénéité dans le traitement. Nous avons à travers l’échantillon des pays assujettis à une baisse ou suppression de tarifs à des périodes différentes dans le temps.

3.2 Données

Pour évaluer la situation des régimes commerciaux en Afrique, de même que l'impact de la baisse des tarifs sur le commerce en Afrique, nous utilisons des données sur les tarifs et les exportations de 6 pays en ASS pour une période de 28 ans (1990 à 2018). Elles proviennent de l'ONUDI et suivent la 3ème révision de la Classification Internationale Type par Industrie niveau 2 (à 2 chiffres). Nous utilisons la moyenne pondérée des tarifs dans les sous-secteurs manufacturiers. Cette pondération est faite sur la base de la valeur des exportations vers l'UE de chaque pays de l'ASS, chaque année dans l'échantillon. Les données proviennent du WITS (Solution de Commerce Mondial Intégrée). Vingt-deux sous-secteurs manufacturiers (tableau A.5 dans l'annexe A) sont couverts par des données longitudinales. Nous construisons ensuite des tarifs moyens dans chaque secteur échangeable (primaire et secondaire) sur la base des tarifs moyens sous-sectoriels.

Les figures 3.1 et 3.2 illustrent les tendances dans les tarifs en pourcentage pour le Ghana et le Kenya. Dans l'annexe C, nous avons les mêmes graphiques pour les pays restants de l'échantillon. Les tarifs douaniers appliqués au commerce total concernent tous les produits, agricoles et industriels confondus. Le début des années 2000, marque l'avènement d'accords commerciaux plus avantageux tels que l'initiative du TSA, l'Accord de Cotonou avec les négociations des APE. Nous marquons le début des avantages commerciaux par l'axe vertical visible dans les figures à l'année 2002. Juste avant 2000, en raison des avantages accordés lors des conventions de Lomé, les tarifs ne sont pas nuls même si une tendance à la baisse s'observe. Cela s'explique par la structure du commerce des pays de l'ASS, qui est principalement constituée de produits agricoles et de minéraux, dont 80 pourcent entrent dans le marché européen sans droits de douanes. Avant 2000, les différents rounds de négociation au niveau de l'OMC, les avantages accordés lors des conventions de Lomé ainsi que les initiatives (par exemple, SPG en 1971) permettent un désarmement des barrières tarifaires. Nous constatons dans les différents pays une baisse progressive des tarifs appliqués aux exportations. De 2000 à 2002 (axe vertical continu), les tarifs ont connu une baisse remarquable grâce aux différents accords commerciaux mis en place comme nous pouvons le constater pour la plupart des pays. Nous avons l'exemple des pays qui bénéficient du TSA en tant que pays à faible ou faible-moyen revenu tels que l'Éthiopie (figure C.6). Le Kenya (figure 3.2), le Ghana (figure 3.1) et le Cameroun (figure C.8) sont assujettis au régime SPG, car ce sont des pays à moyen revenu. Ils bénéficient ensuite de tarifs réduits avec la signature d'APE. La mise en place des APE permet aux parties d'obtenir une dérogation de la part de l'OMC entre 2002 et 2008 ainsi qu'une prolongation des avantages avec le RAM jusqu'en 2014 (axe vertical discontinu). Après cette date, les pays n'ayant pas conclu d'APE ou qui ne sont pas soumis au TSA voient leurs avantages retirés. Contrairement à ces pays, en Afrique du Sud (figure C.7), l'Accord CDC, signé en 1999 est en vigueur jusqu'en 2014. Ce pays ne profite pas du TSA en raison de son statut de pays à revenu moyen-supérieur et signe un APE à partir de 2014.

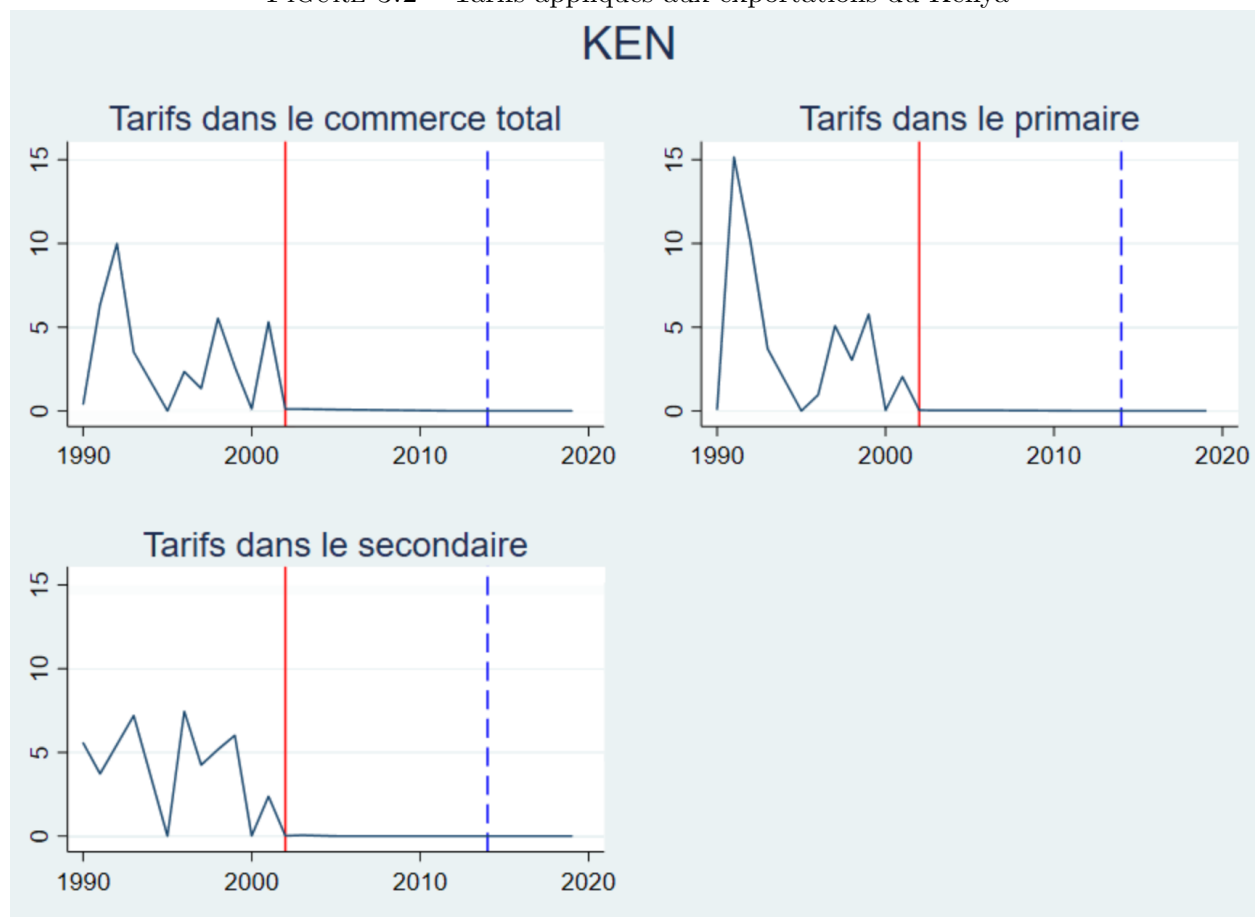
FIGURE 3.1 – Tarifs appliqués aux exportations du Ghana



Source : WITS

Notes : La figure 3.1 représente les tarifs (exprimés en pourcentage) appliqués aux exportations du Ghana vers l'UE de 1990 à 2018. La ligne rouge continue marque l'année 2002, début des préférences commerciales accordées par les accords commerciaux. La ligne bleue pointillée marque l'année 2014, fin des préférences du RAM pour les pays n'ayant pas signé d'APE.

FIGURE 3.2 – Tarifs appliqués aux exportations du Kenya



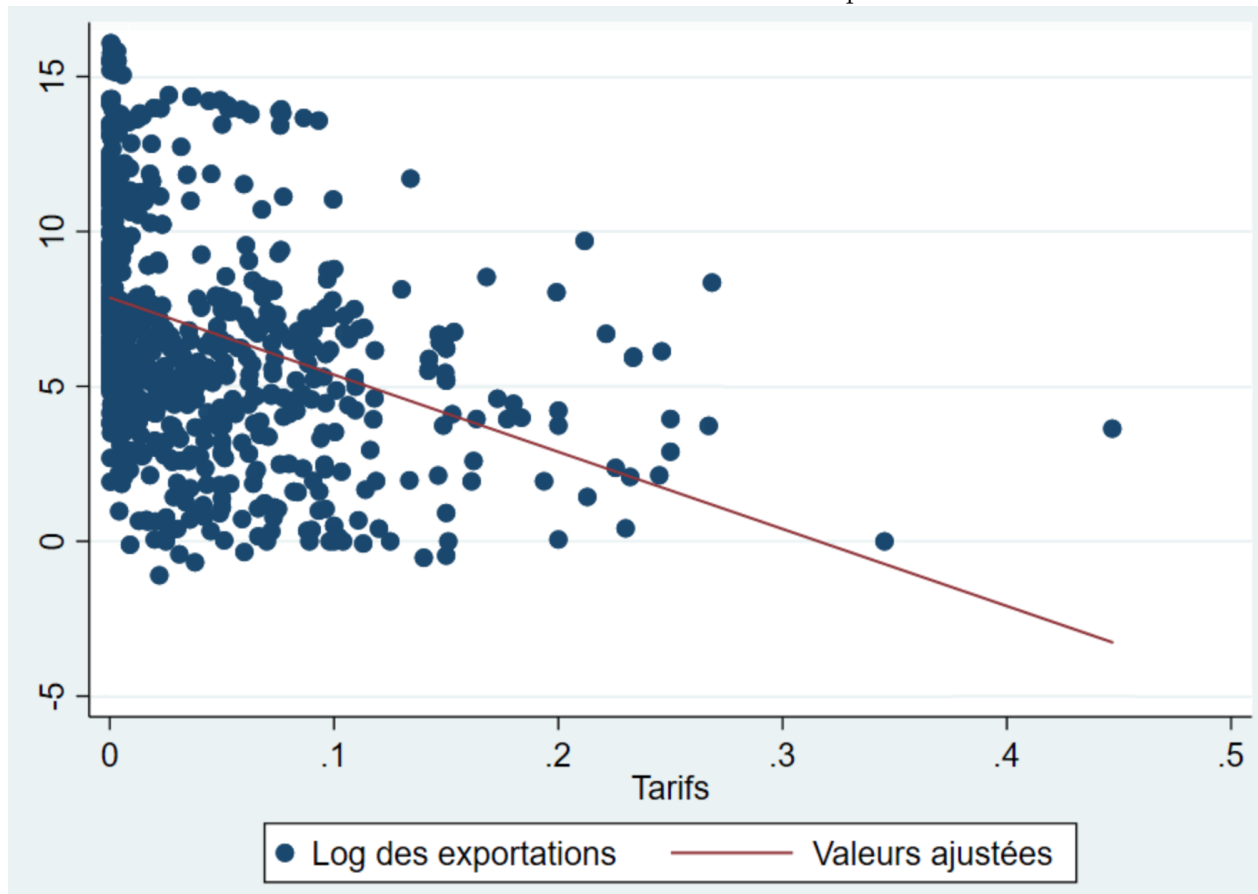
Source : WITS

Notes : La figure 3.1 représente les tarifs (exprimés en pourcentage) appliqués aux exportations du Kenya vers l'UE de 1990 à 2018. La ligne rouge continue marque l'année 2002, début des préférences commerciales accordées par les accords commerciaux. La ligne bleue pointillée marque l'année 2014, fin des préférences du RAM pour les pays n'ayant pas signé d'APE.

3.3 Impact des accords sur les exportations

La figure 3.3 présente la droite issue de la régression des exportations des pays d'ASS de notre échantillon sur les tarifs entre 1990 et 2018. Il y a une relation négative entre les tarifs et les exportations avec l'utilisation de données sous-sectorielles. Cela traduit un effet positif de la baisse des tarifs sur les exportations de l'ASS vers l'UE. La baisse des tarifs engendrée par les accords commerciaux signés vers le début des années 2000 a pour effet d'augmenter les exportations. Cela est en concordance avec l'affirmation de l'ONUDI (2020) selon laquelle la baisse progressive des obstacles au commerce engendrée par la réduction des tarifs, quotas et barrières non tarifaires favorise la demande pour de nouveaux produits et l'accès à des marchés plus vastes accroissant

FIGURE 3.3 – Corrélation entre tarifs et exportations



Source : WITS

Notes : La figure 3.3 présente la corrélation entre les tarifs douaniers appliqués aux exportations (exprimées en log) des 6 pays de notre échantillon vers l'UE et ces dernières.

ainsi les exportations.

Dans le chapitre suivant, nous procédons à l'étude empirique et à la présentation des résultats sur l'impact de la réduction des tarifs (engendrée par les accords commerciaux) sur la transformation structurelle.

Chapitre 4

ETUDE EMPIRIQUE

Dans cette section, nous présentons la méthodologie employée dans notre étude. Nous analysons la relation entre l'accès au marché européen offert par la baisse des tarifs et la transformation structurelle dans notre échantillon. Nous présentons d'abord les données utilisées dans nos régressions, ensuite les différentes spécifications, les résultats obtenus et les limites de notre étude.

4.1 Données

Pour conduire notre étude, nous analysons la variation des parts de valeur ajoutée et d'emploi à travers les pays et le temps. Ces variables sont celles généralement utilisées dans la littérature pour mesurer la transformation structurelle (Świecki, 2017). Nous utilisons les mêmes données sur les tarifs, collectées auprès du WITS mentionnées dans le chapitre 3 pour régresser les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée des sous-secteurs manufacturiers sur les tarifs. La fusion de la base de données comprenant les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée et celle comprenant les tarifs nous permet d'obtenir un échantillon de 1956 observations réparties en 6 pays sur une période de 28 ans (1990 à 2018). Les statistiques descriptives sont présentées dans le tableau 4.1. Nous collectons des données mesurant les variables de contrôle, obtenues dans les Indicateurs de Développement dans le Monde (WDI) de la Banque Mondiale, couvrant le même nombre de pays et d'années que celles utilisées dans la régression. Nous avons un nombre restreint de pays car des données sont manquantes pour au moins une des variables d'intérêt (Emploi ou Valeur ajoutée). Ensuite, certains pays ne sont pas compris soit dans la base de données du WITS, soit dans celle de l'ONUUDI. Nous nous limitons ainsi aux pays présents dans les deux bases de données pour permettre la fusion. L'utilisation de données sur l'ASS soulève un questionnement sur la fiabilité des statistiques utilisées. En effet, des auteurs tels que Jerven (2015) dans plusieurs de ses publications ont remis en question la qualité des données collectées au niveau du continent qui peuvent être falsifiées pour servir un intérêt particulier ou encore peuvent être mal calculées. Selon lui, cela a une incidence sur les études conduites sur la base de ces données. Nous adressons cette problématique avec l'utilisation de données collectées

auprès d'organismes tels que la Banque Mondiale, l'ONUDI et le WITS. Par exemple, dans son rapport portant sur la qualité de ses données par Upadhyaya et Todorov (2009), l'ONUDI rassure sur la qualité de ses données et la fiabilité des sources. En assistant les pays en développement dans l'amélioration ou la création de leur système de statistiques, elle promeut la qualité des données produites par ces pays et qu'elle collecte. De plus, l'utilisation d'effets fixes, que nous exposons dans la méthodologie, nous permet d'exclure certains types de problèmes liés à la qualité des données. Parmi eux nous pouvons citer la falsification de données statistiques en général (pas d'un secteur particulier) par des gouvernements dans le but de les gonfler. Notre démarche économétrique permet de minimiser le potentiel problème lié à la qualité des statistiques. Nous tenons également à préciser que les données utilisées sont principalement relatives au secteur formel. Le secteur informel n'est alors pas représenté en raison des limites dans la collecte de données dans ce secteur. Cependant, l'incidence n'est pas très importante sachant que l'informel concerne plus les activités agricoles et les services alors que notre étude se concentre principalement sur le secteur manufacturier qui jouit d'une plus grande formalité. Des études futures avec des données concernant le secteur informel permettraient de plus explorer cette question de transformation structurelle à travers les secteurs étant donné l'importance de ce secteur dans les économies en développement.

TABLE 4.1 – Statistiques descriptives

Variabiles	Moyenne	Ecart-Type	Min	Max	N
Parts dans l'emploi	0.058	0.08	0	56	1,956
Parts dans la valeur ajoutée	0.058	0.09	0	66	1,956
Tarif moyen par sous-secteur (en pourcentage)	1.33	3.5	0	26	1,956
Tarif moyen par pays** (en pourcentage)	1.41	2.77	0	23	1,953
Taux d'urbanisation	37.03	17.57	12.62	66.35	1,956
Log IDE	20.17	1.78	9.21	23	1,956
Log du PIB	6.90	1.16	4.71	8.9	1,956
Log de la productivité*	5.79	1.84	-3.46	9,76	1,877

* Productivité du travail = Valeur ajoutée / Total de l'emploi

** Tarif moyen dans le secteur manufacturier dans chaque pays

Source : Indicateurs de Développement dans le Monde (WDI) de la Banque Mondiale, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

4.2 Méthodologie

4.2.1 Réallocation entre secteurs

Malgré les tendances témoignant de la transformation structurelle en ASS entre 1990 et 2018 (figures 2.2 et 2.3), la réduction de tarifs semble n'avoir que très peu ou pas d'effet sur les mouvements entre les trois grands secteurs. Plusieurs études sur les pays en développement, notamment en Colombie (Attanasio *et al.*, 2004), et au Maroc (Currie et Harrison, 1997), sont arrivées à cette conclusion. Nous procédons à des régressions des parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée, représentées par Y_{ikt} , dans le pays i pour l'année t et le secteur k sur les tarifs pour comparer les résultats. Sachant que nous utilisons des données de panel, nous introduisons des effets fixes pays (δ_i) pour contrôler les caractéristiques invariantes dans le temps qui sont spécifiques à chaque pays et pouvant affecter à la fois le marché du travail ou la valeur ajoutée et les tarifs. Ensuite, les effets fixes années (γ_t) sont ajoutés pour prendre en compte les différences inobservables communes à tous les pays telles que la dynamique globale dans l'économie mondiale, les changements dans les politiques économiques et commerciales. Nous identifions plusieurs sources potentielles d'endogénéité dans notre étude que nous adressons comme suit. Le TSA, le SPG et le SPG+, tel qu'expliqué dans le chapitre 3, ont été accordés unilatéralement par l'UE aux pays en fonction de leur niveau de développement. La

classification de la Banque Mondiale par revenu national brut est la base sur laquelle les pays sont catégorisés. Les effets fixes introduits dans les régressions contrôlent pour les différences entre pays et au sein du même pays à travers le temps. Ainsi, l'impact du fait qu'un pays X soit plus développé qu'un pays Y, et/ou qu'un pays X passe de revenu faible à revenu moyen entre t et t+1, est contrôlé. Cependant, contrairement aux accords signés unilatéralement, la signature des APE se fait sur la base de négociations entre les deux parties. Ainsi le traitement peut être sujet à de l'endogénéité causée par un biais de causalité inverse des variables dépendantes sur les tarifs dans le cas des APE. Dans ce cas nous répondons à cette problématique de la manière suivante. Premièrement, les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée, qui sont les variables dépendantes dans nos modèles n'ont pas conditionné la signature de l'Accord de Cotonou et des APE par les pays signataires. En effet, l'Accord de Cotonou signé en 2000 a été annoncé à la fin des années 90 et ce pour l'ensemble des pays ACP sans distinction de leur niveau de développement, de la structure de leur économie, et donc des parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée des différents secteurs. De plus, les accords ne sont pas signés pour bénéficier à un secteur en particulier car ils concernent l'ensemble des secteurs échangeables. Enfin, les variations au niveau sectoriel sont contrôlées par les effets fixes sous-secteurs dans notre modèle. Nous pouvons alors écarter l'endogénéité qui peut causer un biais de causalité inverse des variables dépendantes sur les tarifs dans le cas des APE. L'équation suivante (équation 4.1) présente le modèle où nous régressons les parts dans l'emploi et la valeur ajoutée des secteurs échangeables à savoir le primaire et le secondaire.

$$Y_{ikt} = \beta * Tarifs_{ikt} + \delta_i + \gamma_t + \epsilon_{ikt} \quad (4.1)$$

4.2.2 Réallocation au sein du même secteur

Dans la même logique que McCaig et McMillan (2020), qui ne trouvent pas d'effet d'un choc sur le commerce sur les mouvements entre secteurs, nous nous penchons ensuite sur les mouvements de la main-d'oeuvre et de la valeur ajoutée au sein du secteur manufacturier pour évaluer l'impact des tarifs sur la transformation structurelle. Nous estimons l'impact des tarifs sur le changement dans l'allocation du travail et de la valeur ajoutée dans 22 sous-secteurs manufacturiers en utilisant les MCO. Nous régressons les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée représentées par Y_{ijt} , dans l'équation 4.2, sur les tarifs dans le pays i pour l'année t et le sous-secteur j. Les effets fixes sous-secteur (θ_j) sont inclus dans la régression pour contrôler les différences entre sous-secteurs susceptibles d'avoir un effet sur l'allocation du travail et sur la valeur ajoutée, comme le niveau de concurrence et la technologie de production. Nous introduisons ensuite des contrôles, car d'autres facteurs influencent le changement structurel. Des études sur la transformation structurelle [Chenaf-Nicet (2020) et McMillan et McCaig (2019), Dabla-Norris *et al.* (2013), Martins (2018)] considèrent des déterminants potentiels de la transformation structurelle tels que le taux d'urbanisation, le PIB par tête et les flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE). Nous attendons des effets différents de ces contrôles sur les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée. Ainsi les différents coefficients

sur les contrôles peuvent avoir un signe positif, comme négatif. Le PIB par tête a une relation positive avec le changement structurel car plus la valeur de cette variable est élevée, plus l'est l'industrialisation. Cependant, le signe du coefficient sur les PIB par tête peut être négatif lorsque le revenu augmente. L'urbanisation va de paire avec la transformation structurelle lorsque son effet est positif. Cet effet reflète le développement de villes de production (productrices) en opposition à une relation négative qui est en faveur du développement de villes de consommation. Les flux d'IDE (exprimés en pourcentage du PIB) ont un effet positif sur la transformation structurelle en favorisant le développement de capacités productives et l'industrialisation. Lorsque les IDE sont dirigés vers les secteurs les moins productifs, l'effet peut être négatif. Nous retrouvons cet ensemble de contrôles dans la variable (X_{it}).

Ensuite, nous construisons également un autre ensemble de variables de contrôle à inclure dans la régression. La première mesure la productivité du facteur travail et est obtenue en divisant la valeur ajoutée par le total de l'emploi. La productivité (exprimée en log) favorise une plus grande industrialisation lorsqu'elle a un effet positif sur le changement structurel. La seconde variable est le tarif moyen dans le secteur manufacturier pour prendre en compte les variations par rapport à la moyenne dans le secteur. Le signe de ce coefficient détermine l'effet des variations du tarif moyen du secteur sur la variation des parts. Si le signe est négatif, alors une réduction du tarif moyen a pour effet d'augmenter les parts dans l'emploi et la valeur ajoutée dans le secteur. Ces contrôles sont regroupés dans la variable (Z_{ijt}). Enfin, une nouveauté avec ce modèle est l'ajout d'une spécification avec l'interaction pays*années (ω_{it}) en effets fixes. Cet effet d'interaction permet de contrôler les différences entre pays et au sein du même pays à des années différentes, mais aussi entre groupes de pays ayant des caractéristiques similaires comme celles mises en évidence par la figure C.5. L'effet d'interaction pays*année résoud le potentiel biais dû à des variables omises. Il faut noter que l'utilisation de données plus désagrégées permet l'utilisation de cet effet fixe car nous pouvons distinguer les variations au niveau pays, années et sous-secteurs. Le contrôle des variations au niveau pays et années permet alors de se concentrer sur les variations au niveau sous-sectoriel. Selon la spécification choisie, l'équation 4.2 qui présente le modèle est adaptée. Ainsi lorsque l'interaction pays*années (ω_{it}) est ajoutée en effet fixes, les effets fixes pays et années sont exclus de la régression.

$$Y_{ijt} = \beta * Tarif_{ijt} + \eta_1 * X_{it} + \eta_2 * Z_{ijt} + \delta_i + \gamma_t + \theta_j + (\omega_{it}) + \epsilon_{ijt} \quad (4.2)$$

où

X_{it} : Contrôles au niveau pays-année

Z_{ijt} : Contrôles au niveau pays-année-sous-secteur

Grâce à ces spécifications et au niveau de désagrégation des données utilisées, nous traitons plusieurs questions. De l'endogenéité peut provenir des variations entre pays, au sein du même pays à

travers le temps ; entre secteurs et par rapport à la moyenne du secteur manufacturier. Nous réglons cela par les différents effets fixes (pays, années, sous-secteurs, interaction pays*années) et contrôles. L'utilisation de données intrasectorielles, contrairement au modèle dans l'équation 4.1, nous permet d'introduire les effets fixes d'interaction pays*années qui capturent toutes les variations mesurées au niveau pays et années. Des variations sont également capturées au même niveau avec la productivité du travail ajoutée en contrôle. Cependant, l'endogénéité provenant d'autres facteurs influençant la signature des APE n'est pas traitée par ces effets fixes. Nous reviendrons sur cette question dans la section 4.4.

4.3 Résultats

Dans cette section, nous présentons et interprétons les résultats de l'estimation des différentes équations. Nous commençons par celle sur les mouvements entre secteurs (équation 4.1).

4.3.1 Réallocation entre secteurs

Nous nous intéressons en premier lieu à l'effet d'une réduction de tarifs sur les changements des parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée dans les trois grands secteurs que nous mesurons à l'aide de données agrégées. Le tableau 4.2 présente les résultats de la régression du modèle dans l'équation 4.1. Les modèles d'économie ouverte prédisent une réallocation de l'emploi et de la valeur ajoutée suite à une baisse dans les tarifs vers les secteurs où cette baisse serait plus importante. Les rigidités dans le marché de l'emploi sont parmi les causes principales avancées dans la littérature (Goldberg et Pavcnik, 2007). Les coefficients dans le secteur primaire (colonne 1 et 2) sont négatifs, faibles et non statistiquement significatifs. Dans le secondaire (colonne 3 et 4), ils sont positifs, faibles et non statistiquement significatifs. Les signes des coefficients témoignent d'une hausse des parts dans le primaire et une baisse dans le secondaire à la suite d'une baisse des tarifs appliqués aux exportations. Ces relations traduisent des mouvements de la main d'oeuvre et de la production dans le sens contraire à une transformation structurelle suite à un choc sur le commerce. Ces premiers résultats sont cohérents avec Chenaf-Nicet (2020) qui affirme que le commerce international a un effet négatif pour la transformation structurelle dans les pays d'ASS à cause de son avantage comparatif dans le secteur primaire. Le commerce international favoriserait la transformation structurelle dans les pays avec un avantage comparatif dans l'industrie (les miracles asiatiques) et aurait un effet contraire dans les pays où l'avantage comparatif est dans l'agriculture et la mine (pays d'ASS) selon Galor et Mountford (2008) et Alessandria *et al.* (2021). La non-significativité des résultats ne nous permet cependant pas de rejeter l'hypothèse nulle que l'effet d'un changement dans les tarifs est nul. Nos résultats ne peuvent pas nous permettre de conclure un effet statistiquement significatif des tarifs sur les mouvements intersectoriels. Il y a peu ou pas de réallocation entre les secteurs suite à un changement dans les tarifs dans les pays d'ASS. McCaig et McMillan (2020) étudient le cas

TABLE 4.2 – Régression des parts dans l’emploi et dans la valeur ajoutée, dans le primaire et secondaire, sur les tarifs

Variable	(1) Emploi Primaire	(2) Valeur Ajoutée Primaire	(3) Emploi Secondaire	(4) Valeur Ajoutée Secondaire
Tarifs	-0.0461 (0.0369)	-0.00503 (0.0402)	0.0706 (0.0310)	0.0190 (0.0716)
Constante	49.22*** (0.0351)	13.39*** (1.750)	8.135*** (0.748)	55.51*** (1.691)
Observations	757	757	757	757
R-carré	0.949	0.875	0.880	0.823
Effets Fixes Pays	OUI	OUI	OUI	OUI
Effets Fixes Années	OUI	OUI	OUI	OUI

Erreurs types entre parenthèses

*** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

de l’allocation de l’emploi au Botswana suite à un choc sur le commerce et ne trouvent pas de réallocation entre secteurs mais plutôt au sein du secteur manufacturier.

4.3.2 Réallocation au sein du secteur manufacturier : parts dans la valeur ajoutée

A la lumière des résultats précédents, nous poursuivons notre étude en analysant l'effet d'une réduction de tarifs sur les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée des sous-secteurs manufacturiers à l'aide de données désagrégées. Nous procédons à cela avec la régression du modèle exprimé par l'équation 4.2. Le tableau 4.3 résume les résultats de la régression des parts dans la valeur ajoutée sur les tarifs. Nous remarquons un changement du nombre d'observations entre les deux spécifications (colonne 1 vs 2 et colonne 3 vs 4). Cela est tout simplement dû à l'introduction des contrôles, en particulier du log de la productivité. Nous pouvons remarquer que les coefficients sur les tarifs sont négatifs. Ce signe traduit une relation négative entre les tarifs et les parts dans la valeur ajoutée. Ainsi, les parts dans la valeur ajoutée augmentent dans un sous-secteur en réponse à une baisse des tarifs appliqués aux exportations de ce sous-secteur. Cela témoigne d'un mouvement de la production dans le sens d'une transformation structurelle au sein du secteur manufacturier. Dans ces régressions, une baisse de 10 pourcent dans les tarifs a pour effet d'augmenter de 32 à 37 pourcent les parts dans la valeur ajoutée. Ces résultats sont robustes aux différents contrôles ajoutés aux colonnes 2, 3 et 4. Les colonnes 2 et 4 permettent de comparer les résultats dans les deux différentes spécifications. L'une des spécifications comprend l'effet d'interaction pays*années (colonne 4) qui prend en compte tous les contrôles au niveau pays et années. L'autre spécification est sans l'effet d'interaction, d'où l'inclusion des contrôles à la colonne 2. Les coefficients sont assez similaires entre les spécifications dans les colonnes 1 et 2 ainsi que dans 2 et 4 ce qui témoigne de la robustesse des résultats. Les coefficients sur les tarifs sont tous statistiquement significatifs à un taux de 1 pourcent.

Quant aux signes des différents contrôles ajoutés à la régression nous pouvons les interpréter comme suit. Le taux d'urbanisation a un effet négatif sur la transformation structurelle reflétant le possible développement de villes de consommation. Le signe du coefficient sur le log du PIB nominal (négatif) traduit la diminution de l'effet positif du PIB quand le revenu augmente. Les signes sur les coefficients de la productivité et du tarif moyen au sein du secteur industriel sont positifs signifiant une relation positive entre la productivité, l'industrialisation et la transformation structurelle. Cependant, le signe du ratio IDE/PIB est très faiblement négatif et non significatif, traduisant un effet presque nul des investissements sur les mouvements intrasectoriels. Il en est de même pour le tarif moyen qui présente un coefficient un peu plus grand mais non significatif. La variation des parts dans la valeur ajoutée et celle du tarif moyen vont dans la même direction. Bien que l'hypothèse que cet effet est non nul ne puisse pas être rejetée, le signe du coefficient traduit une relation faiblement positive entre la variation du tarif moyen et celle des parts dans la valeur ajoutée.

Enfin les erreurs types des coefficients sur les tarifs ont des valeurs basses dans les différents modèles. La taille des coefficients sur les tarifs par rapport à celle des autres variables explicatives montre que la variation dans les tarifs explique l'essentiel de la variation des parts dans la valeur ajoutée. Les parts dans la valeur ajoutée d'un sous-secteur donné augmentent en réponse à une réduction dans les tarifs appliqués aux exportations des produits de ce sous-secteur. Ces premiers résultats sur l'effet d'une réduction de tarifs sur la réallocation de la production (valeur ajoutée) dans 6 pays d'ASS sont cohérents avec ceux de McCaig et Pavcnik (2018). Ces derniers trouvent une réallocation de la main d'oeuvre entre l'informel et le formel du secteur manufacturier au Vietnam suite à l'accès au marché américain. L'accès à de nouveaux marchés offert par l'exportation affecte l'allocation des facteurs en déplaçant l'emploi vers les biens exportables ou les firmes qui exportent (Alessandria *et al.*, 2021). Ainsi, une baisse des tarifs favorisant les exportations entraîne une réallocation des facteurs qui à son tour augmente la productivité agrégée. L'augmentation de la productivité va de pair avec la hausse de la valeur ajoutée. Une expansion des entreprises exportatrices (dans l'emploi et la production) est favorisée par des facilitations à l'exportation. Par exemple, le secteur alimentaire (code 15) du Ghana dans la figure 2.4 a beaucoup profité des avantages offerts par les accords de partenariats économiques. En effet, selon Acquaye *et al.* (2021) entre 2012 et 2020, la capacité de transformation de fruits telles que la mangue et l'ananas augmente grâce aux exportations en direction de la Belgique, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Entre 2005 et 2015, la transformation de produits à base de cacao a augmenté de 111 à 725 millions de dollars américains. En 2015, parmi les principaux importateurs de ces produits figurent les Pays-Bas (36 pourcent) et l'Allemagne (7 pourcent) (Grumiller *et al.*, 2018).

TABLE 4.3 – Régression des parts dans la valeur ajoutée sur les tarifs

Variable	(1)	(2)	(3)	(4)
		Parts dans la valeur ajoutée		
Tarifs	-0.331*** (0.0429)	-0.320*** (0.0403)	-0.374*** (0.0471)	-0.324*** (0.0409)
Log de la productivité ¹		0.0240*** (0.000814)		0.0243*** (0.000845)
Log du PIB nominal		-0.0243*** (0.00485)		
Ratio IDE/PIB		-2.14e-09 (1.41e-09)		
Taux d'urbanisation		-0.00725*** (0.00120)		
Tarif moyen ²		0.00110 (0.00102)		
Constante	0.0901*** (0.00990)	0.390*** (0.0595)	0.106*** (0.0216)	-0.0530*** (0.0188)
Observations	1,953	1,874	1,953	1,874
R-carré	0.741	0.825	0.760	0.838
Effets Fixes Pays	OUI	OUI		
Effets Fixes Années	OUI	OUI		
Effets Fixes Sous-secteur	OUI	OUI	OUI	OUI
Effets Fixes Pays*Années			OUI	OUI

Erreurs types entre parenthèses

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

¹ Productivité du travail² Tarif moyen dans le secteur manufacturier dans chaque pays

4.3.3 Réallocation au sein du secteur manufacturier : parts dans l'emploi

Après avoir analysé le cas de la valeur ajoutée, nous nous intéressons à celui de l'emploi. Nous présentons dans le tableau 4.4 les résultats des régressions. Le signe négatif des coefficients sur les tarifs dans toutes les spécifications traduit, à l'image de la valeur ajoutée, une relation négative entre les tarifs et les parts dans l'emploi. Ainsi, les parts dans l'emploi augmentent dans un sous-secteur en réponse à une baisse des tarifs appliqués aux exportations de ce sous-secteur. Cela témoigne d'un mouvement de la main d'oeuvre dans le sens d'une transformation structurelle au sein du secteur manufacturier. Les coefficients sont plus faibles que dans le cas de la valeur ajoutée et sont statistiquement significatifs à un taux allant de 1 à 5 pourcent selon la spécification. Les coefficients sur les tarifs perdent de la significativité à l'ajout des contrôles. En effet, quand on passe des colonnes 1 à 2 et 3 à 4, les taux de significativité passent de 1 à 5 pourcent signe de la présence de biais dans les spécifications sans contrôles (colonne 1 et 3). Ainsi, à la suite d'une baisse de 10 pourcent dans les tarifs, les parts dans l'emploi augmentent de 11 à 15 pourcent. Les coefficients sont assez similaires entre les spécifications dans les colonnes 1 et 2 ainsi que dans 2 et 4, ce qui témoigne de la robustesse des résultats.

Les signes des coefficients sur le taux d'urbanisation et sur le PIB nominal reflètent les mêmes effets négatifs sur la transformation structurelle que pour la valeur ajoutée. Il en est de même pour le ratio IDE/PIB dont le coefficient est très petit, voire négligeable, et non significatif. La productivité, quant à elle, comme pour la valeur ajoutée favorise la variation des parts en faveur d'une transformation structurelle. Dans le cas de l'emploi, cependant, le tarif moyen a un effet négatif et non significatif. Bien que l'hypothèse que cet effet est non nul ne puisse pas être rejetée, le signe du coefficient traduit une relation faiblement négative entre la variation du tarif moyen et celle des parts dans l'emploi. Une baisse du tarif moyen a un effet à la hausse des parts dans l'emploi.

A l'image de la valeur ajoutée, les erreurs types des coefficients ont des valeurs basses dans les différents modèles. Nous remarquons que la variation dans les tarifs explique l'essentiel de la variation des parts dans l'emploi. Les parts dans l'emploi d'un sous-secteur donné augmentent en réponse à une réduction dans les tarifs appliqués aux exportations des produits de ce sous-secteur. Ces premiers résultats sur l'effet d'une réduction de tarifs sur la réallocation de l'emploi dans 6 pays d'ASS sont également cohérents avec ceux de McCaig et Pavcnik (2018).

TABLE 4.4 – Régression des parts dans l'emploi sur les tarifs

Variable	(1)	(2) Part d'emploi	(3)	(4)
Tarifs	-0.141*** (0.0460)	-0.116** (0.0476)	-0.156*** (0.0513)	-0.119** (0.0490)
Log de la productivité ¹		0.0199*** (0.000961)		0.0205*** (0.00101)
Log du PIB nominal		-0.0220*** (0.00573)		
Ratio IDE/PIB		-1.65e-09 (1.67e-09)		
Taux d'urbanisation		-0.00575*** (0.00141)		
Tarif moyen ²		-0.000248 (0.00121)		
Constante	0.0475*** (0.0106)	0.311*** (0.0702)	0.0551** (0.0235)	-0.0791*** (0.0226)
Observations	1,953	1,874	1,953	1,874
R-carré	0.632	0.697	0.648	0.711
Effets Fixes Pays	OUI	OUI		
Effets Fixes Années	OUI	OUI		
Effets Fixes Sous-secteur	OUI	OUI	OUI	OUI
Effets Fixes Pays*Années			OUI	OUI

Erreurs types entre parenthèses
 *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

¹ Productivité du travail

² Tarif moyen dans le secteur manufacturier dans chaque pays

Ainsi pour les sous-secteurs bénéficiant de réductions de tarifs, l'emploi et la valeur ajoutée augmentent. Il y a réallocation au sein du même secteur en réponse à un changement dans les tarifs. Ces résultats traduisent une transformation structurelle au sein du secteur manufacturier. McCaig et Pavcnik (2018) pour le Vietnam concluent que la baisse des tarifs augmente la demande de travail et en produits dans les firmes les plus productives. Entre 2000 et 2010, la Tanzanie, un pays de notre échantillon, connaît des taux de croissance de la valeur ajoutée de l'ordre de 8,3 pourcent en moyenne. Cette hausse soutenue de la valeur ajoutée est concomitante à une hausse des exportations de produits manufacturiers de l'ordre de 31 pourcent (Wangwe *et al.*, 2014). D'ailleurs, en 2003, l'UE est la principale destination d'exportations tanzaniennes sans taxes d'une valeur de 465 millions d'euros (WTO, 2006). Avec l'utilisation de données niveau des sous-secteurs manufacturiers suggérée par Goldberg et Pavcnik (2007) nous trouvons effectivement que les mouvements au sein du secteur manufacturier répondent plus que les mouvements entre les trois grands secteurs. En étudiant 6 pays d'ASS nous remarquons également que l'effet sur la valeur ajoutée est plus important que celui sur l'emploi. Cela est cohérent avec le constat fait dans la sous-section 2.2.2.1 à savoir que la part de la valeur ajoutée est supérieure à celle de l'emploi à l'échelle du continent.

L'ouverture au commerce augmente également le coût du travail et réduit la profitabilité des firmes non productives qui ne serviront que le marché domestique. Ceci cause des mouvements dans l'emploi des firmes les moins productives vers celles qui le sont plus. A titre illustratif, au Cameroun, les exportations de la compagnie BIOTROPICAL représentent 80 pourcent du chiffre d'affaires grâce aux réductions de tarifs offertes par l'APE intérimaire (EU, 2022). Les capacités productives et les exportations peuvent également aller dans le sens contraire, comme dans le cas du bois au Ghana. En effet la signature d'un Accord de Partenariat Volontaire, compris dans les APE, favorise la baisse de la production illégale de produits du bois et leur exportation vers l'UE pour combattre la déforestation. Dans la figure 2.4, cette baisse dans la production de produits peu transformés du bois se traduit par une baisse de l'emploi et de la valeur ajoutée dans le sous-secteur 20. L'élimination des entreprises les moins performantes est favorisée par l'ouverture au commerce international par le biais d'effet d'apprentissage et de mécanismes de sélection (Abreha *et al.*, 2022).

La transformation structurelle repérée dans notre étude est exprimée par des mouvements dans l'emploi et la production entre les sous-secteurs et notamment ceux qui profitent des baisses de tarifs. L'ONUDI (2020) appuie que les mouvements intrasectoriels peuvent par ailleurs s'expliquer par le changement de sous-secteurs de ceux qui n'exportent pas vers ceux qui exportent car les réductions de tarifs et les opportunités de développement de l'activité sont plus importantes dans le deuxième cas. Le fait d'intégrer un réseau de production mondial ou une chaîne d'approvisionnement faisant intervenir des activités à plus forte productivité permet aux entreprises de se spécialiser, d'augmenter leur valeur ajoutée et d'employer plus. Selon Pahl et Timmer (2020), 1 pourcent de

plus de participation d'un pays dans les chaînes de valeurs mondiales augmente la productivité du travail de 1,3 pourcent. De plus, l'effet marginal de la participation aux chaînes de valeurs mondiales est positif pour les valeurs de productivité du travail faibles. Ce qui se traduit par le fait que les pays ayant un niveau de productivité plus faibles (exemple des pays en développement) ont des gains de productivité plus importants (Abreha *et al.*, 2022). Le rôle que joue le commerce international est l'augmentation de l'attrait des firmes exportatrices plus productives qui profitent des réductions de tarifs appliqués aux exportations vers l'UE. Ainsi, dans l'optique de profiter des avantages offerts par l'ouverture du marché européen, les économies africaines ont grand intérêt à intégrer des chaînes de valeurs mondiales, spécialement dans les activités plus productives. Il s'agit entre autres des industries manufacturières de plus en plus intensives en connaissances et dont le développement favorise la hausse de la productivité, de la valeur ajoutée et de l'emploi. Ce qui contribuerait fortement à l'accélération de transformation structurelle, moteur de la croissance.

Dans la section suivante nous évoquons les limites de notre travail ainsi que des pistes pour des études futures qui pourront contribuer à la littérature sur les effets du commerce international sur la transformation structurelle en ASS.

4.4 Limites de l'étude

Notre démarche économétrique, notamment l'ajout d'effets fixes, nous permet de contrôler des effets de potentielles variables omises et de minimiser les biais. Cependant deux sources d'endogénéité demeurent. Premièrement, l'utilisation de l'interaction pays*années en effets fixes nous permet de régler le potentiel problème de biais dû à des variables omises. Cependant, l'interaction ne contrôle pas pour l'effet de politiques (ou autres chocs) au niveau secteur-année. Certaines politiques ou chocs qui affectent un sous-secteur particulier à une année peuvent avoir des effets sur les variables étudiées (emploi et valeur ajoutée). Ces effets ne sont pas observables et ne peuvent être contrôlés. Ensuite la source d'endogénéité potentielle restante que l'on considère est liée à la mise en place des APE. Comme mentionné dans le chapitre 3, la mise en place s'est faite à des périodes différentes en fonction du pays d'ASS partenaire. Le Cameroun, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Kenya sont des pays de notre échantillon qui ont commencé à appliquer les APE intérimaires. Cette décision a été influencée dans la plupart des cas par la crainte de perdre les avantages commerciaux obtenus grâce à l'Accord de Cotonou (cas de lobbying). De la même manière que le fait de ne pas mettre en place des APE intérimaires par certains pays est influencé. En effet, le TSA profite aux pays d'ASS (qui remplissent les critères) de la même manière que les APE sans obliger l'ouverture de leur marché aux produits européens très concurrentiels. Les pays assujettis à ce régime n'ont alors pas grand intérêt à basculer sous le régime de l'APE. Nous envisageons de l'endogénéité dans le traitement (mise en place d'un APE) quant au moment de la mise en place. La méthode des Moindres Carrés

Ordinaires a ses limites en termes de traitement de l'endogénéité. L'utilisation de méthodes comme celle des variables instrumentales dans des études futures pourrait permettre de régler ce problème dans le cas des APE.

CONCLUSION

Nous évaluons la relation entre l'accès au marché européen, offert par la baisse des tarifs appliqués aux exportations africaines et la transformation structurelle en ASS. Cette baisse, survenue grâce aux accords commerciaux signés au début des années 2000, n'a pas eu d'effet statistiquement significatif sur les réallocation de l'emploi et de la valeur ajoutée entre grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire). Nous utilisons alors des données au niveau de 6 pays, 28 années et 22 sous-secteurs manufacturiers, ce qui nous permet d'introduire l'interaction pays*années en effet fixe. Cela nous donne la possibilité de contrôler toutes les variations au niveau pays, années et secteurs. Ainsi, une baisse de 10 pourcent dans les tarifs a pour effet d'augmenter les parts dans l'emploi de 11 à 15 pourcent et dans la valeur ajoutée de 26 à 29 pourcent si l'on considère les mouvements au sein du secteur manufacturier. Ces résultats confirment ceux de McCaig et Pavcnik (2018) et Goldberg et Pavcnik (2007) sur les effets des tarifs sur les mouvement intersectoriels de l'emploi. Nous suspectons la présence d'endogénéité engendrée par le fait que la décision de mettre en place un APE interimaire n'est pas totalement exogène. En effet des pays ont signé des APE interimaire par soucis de garder les avantages commerciaux des accords de Lomé et Cotonou, et d'autres retardent le processus car la signature des accords n'est pas dans leur intérêt. Une piste pour des études futures est l'utilisation de la méthode des variables instrumentales qui prend en compte l'endogénéité dans la signature des APE.

RÉFÉRENCES

- Abreha, K. G., Kassa, W., Lartey, E. K., Mengistae, T. et Zeufack, A. G. (2022). *L'industrialisation en Afrique subsaharienne : Saisir les opportunités offertes par les chaînes de valeur mondiales*. World Bank Publications. Récupéré de <https://issuu.com/world.bank.publications/docs/9781464818752>
- Acquaye, D., Dziedzoave, N., Wordey, M. T., Mills, J. et Nunoo, F. K. (2021). *Ghana Food Manufacturing Industry Report*. Rapport technique, NABC, Africa Insights Desk Publications
- Adjovi, E. G. S. (2006). Impact de l'accord de partenariat économique sur l'économie du Bénin.
- Alessandria, G. A., Johnson, R. C. et Yi, K.-M. (2021). Perspectives on Trade and Structural Transformation. *National Bureau of Economic Research*. Publisher : National Bureau of Economic Research.
- Attanasio, O., Goldberg, P. K. et Pavcnik, N. (2004). Trade reforms and wage inequality in Colombia. *Journal of development Economics*, 74(2), 331–366. Publisher : Elsevier.
- Beranger, T., Modoran, C., Demuinjk, C., Basta, D. et Norman, A. (2016). *THE ECONOMIC IMPACT OF THE WEST AFRICA –EU ECONOMIC PARTNERSHIP AGREEMENT*. Rapport technique, Directorate-General for Trade
- Berthelot, J. (2016). L'Accord de partenariat économique UE-Afrique de l'Ouest est absurde. *SOL*. Récupéré de <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2016/03/LAPE-UE-Afrique-de-lOuest-est-absurde-SOL-15-mai-2016.pdf>
- Betts, C., Giri, R. et Verma, R. (2016). Trade, reform, and structural transformation in South Korea. *USC-INET Research Paper*, (16-20).
- Bouet, A. (2008). *The expected benefits of trade liberalization for world income and development : Opening the "black box" of global trade modeling*, volume 8. Intl Food Policy Res Inst.
- Busse, M., Borrmann, A. et Großmann, H. (2004). *The impact of ACP/EU Economic Partnership Agreements on ECOWAS countries : An empirical analysis of the trade and budget effects*. Hamburg : Friedrich-Ebert-Stiftung.

- Chenaf-Nicet, D. (2020). Dynamics of Structural Change in a Globalized World : What Is the Role Played by Institutions in the Case of Sub-Saharan African Countries? *The European Journal of Development Research*, 32(4), 998–1037. Publisher : Springer.
- CNUCED. (2017). *State of commodity dependence 2016*. Genève : CNUCED. Récupéré de <https://unctad.org/system/files/official-document/suc2017d2.pdf>
- Conseil, T. s. e. (2004). ETUDE D'IMPACT, D'UN ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE) ENTRE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE ET L'UNION EUROPEENNE SUR L'ECONOMIE DU TOGO.
- Cravino, J. et Sotelo, S. (2019). Trade-induced structural change and the skill premium. *American Economic Journal : Macroeconomics*, 11(3), 289–326.
- Currie, J. et Harrison, A. (1997). Trade reform and labor market adjustment in Morocco. *Journal of Labor economics*, 15(3), S44–71.
- Dabla-Norris, M. E., Thomas, M. A. H., Garcia-Verdu, M. R. et Chen, M. Y. (2013). *Benchmarking structural transformation across the world*. International Monetary Fund.
- Erten, B. et Leight, J. (2021). Exporting out of agriculture : The impact of WTO accession on structural transformation in China. *Review of Economics and Statistics*, 103(2), 364–380. Publisher : MIT Press One Rogers Street, Cambridge, MA 02142-1209, USA journals-info
- Erten, B., Leight, J. et Tregenna, F. (2019). Trade liberalization and local labor market adjustment in South Africa. *Journal of International Economics*, 118, 448–467. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1016/j.jinteco.2019.02.006>. Récupéré de <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0022199619300200>
- Estevadeordal, A., Suominen, K., Sanguinetti, P. et Trejos, A. (2005). Rules of origin in preferential trading arrangements : Is all well with the spaghetti bowl in the americas? *Economía*, 5, 63–103.
- EU, D. i. C. (2022). *Central Africa - European Union Economic Partnership Agreement*. Practical Guide.
- Faucheux, B., Hermelin, B. et Medina, J. (2005). Impacts de l'Accord de partenariat économique UE–Afrique de l'Ouest. *Synthèse bibliographique, GRET, Rapport d'étude*, 73.
- Galor, O. et Mountford, A. (2008). Trading population for productivity : theory and evidence. *The Review of economic studies*, 75(4), 1143–1179. Publisher : Wiley-Blackwell.
- Goldberg, P. K. et Pavcnik, N. (2007). Distributional effects of globalization in developing countries. *Journal of economic Literature*, 45(1), 39–82.
- Grumiller, J., Raza, W., Staritz, C., Tröster, B. et Von Arnim, R. (2018). *The economic and social effects of the Economic Partnership Agreements on selected African countries*. Rapport technique 7/2018, Austrian Foundation for Development Research, Vienna

- Hugon, P. (2003). *Économie de l'Afrique* (la découverte paris éd.). La découverte Paris. Récupéré de <https://aminenasrallah.com/wp-content/uploads/2019/03/L\0T1\textquoterightEconomie-de-l\0T1\textquoterightAfrique.pdf>
- Jerven, M. (2015). *Africa : Why economists get it wrong*. Bloomsbury Publishing.
- Kuznets, S. (1973). Modern economic growth : findings and reflections. *The American economic review*, 63(3), 247–258. Publisher : JSTOR.
- Martins, P. M. (2018). Structural change in Ethiopia. *Development Policy Review*, 36, O183–O200. Publisher : Wiley Online Library.
- McCaig, B. et McMillan, M. (2020). Trade Liberalisation and labour market adjustment in Botswana. *Journal of African Economies*, 29(3), 236–270. Publisher : Oxford University Press.
- McCaig, B. et Pavcnik, N. (2018). Export markets and labor allocation in a low-income country. *American Economic Review*, 108(7), 1899–1941.
- McMillan, M. S. et McCaig, B. (2019). *Trade liberalization and labor market adjustment in botswana*. Rapport technique, National Bureau of Economic Research.
- Memedovic, O. et Lapadre, L. (2009). *Structural change in the world economy : main features and trends*. Rapport technique Working Paper 27/2009, UNIDO, Vienna. Publisher : Citeseer.
- OCDE. (2017). *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*. Récupéré de https://read.oecd-ilibrary.org/development/perspectives-economiques-en-afrique-2017_aeo-2017-fr#page3
- ONUDI (2020). *PROMOUVOIR LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE PAR L'INDUSTRIALISATION*. Rapport technique, OMC.
- Pahl, S. et Timmer, M. P. (2020). Do Global Value Chains Enhance Economic Upgrading? A Long View. *The Journal of Development Studies*, 56, 1683–1705. <http://dx.doi.org/10.1080/00220388.2019.1702159>. Récupéré de <https://doi.org/10.1080/00220388.2019.1702159>
- Punam, C.-P. et Ferreira, F. H. (2014). *Africa's Pulse, October 2014*, volume 10. Washington, DC : World Bank Group. Récupéré de <https://documents1.worldbank.org/curated/en/179091468009576085/pdf/912070REVISED00ct20140vol1100v120web.pdf>
- Rodrik, D. (2018). An African growth miracle? *Journal of African Economies*, 27(1), 10–27. Publisher : Oxford University Press.
- Upadhyaya, S. et Todorov, V. (2009). *UNIDO Data Quality : A quality assurance framework for UNIDO statistical activities*. Rapport technique 06/2008, United Nation Industrial Development Organization

- Uy, T., Yi, K.-M. et Zhang, J. (2013). Structural change in an open economy. *Journal of Monetary Economics*, 60(6), 667–682. Publisher : Elsevier.
- Vergne, C. et Ausseur, A. (2015). La croissance de l’Afrique subsaharienne : diversité des trajectoires et des processus de transformation structurelle. *Agence française de développement*, 1–50. Récupéré de <https://www.cairn.info/la-croissance-de-l-afrique-subsaharienne--1000000148880-page-1.html>
- Wangwe, S., Mmari, D., Aikaeli, J., Rutatina, N., Mboghoina, T. et Kinyondo, A. (2014). *The performance of the manufacturing sector in Tanzania*. Rapport technique Working Paper 2014/085, World Institute for Development Economics Research
- WTO (2006). *TRADE POLICY REVIEW Reports by THE EAST AFRICAN COMMUNITY MEMBERS*. Rapport technique WT/TPR/G/171, World Trade Organization.
- Zamfir, L. (2016). La croissance économique de l’Afrique : décollage ou ralentissement. *Service de Recherche du Parlement Européen*. Récupéré de [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/573891/EPRS_IDA\(2016\)573891_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/573891/EPRS_IDA(2016)573891_FR.pdf)
- Świecki, T. (2017). Determinants of structural change. *Review of Economic Dynamics*, 24, 95–131. Publisher : Elsevier.

A Annexe A

TABLE A.5 – Pays concernés par l’analyse

Pays	Niveau de développement
Afrique du Sud	Revenu moyen-supérieur
Cameroun	Revenu moyen-inférieur
Ghana	Revenu moyen-inférieur
Éthiopie	Revenu faible
Kenya	Revenu moyen-inférieur
Tanzanie	Revenu moyen-inférieur

Source : World Bank, 2022

TABLE A.6 – Sous-secteurs concernés par l’analyse

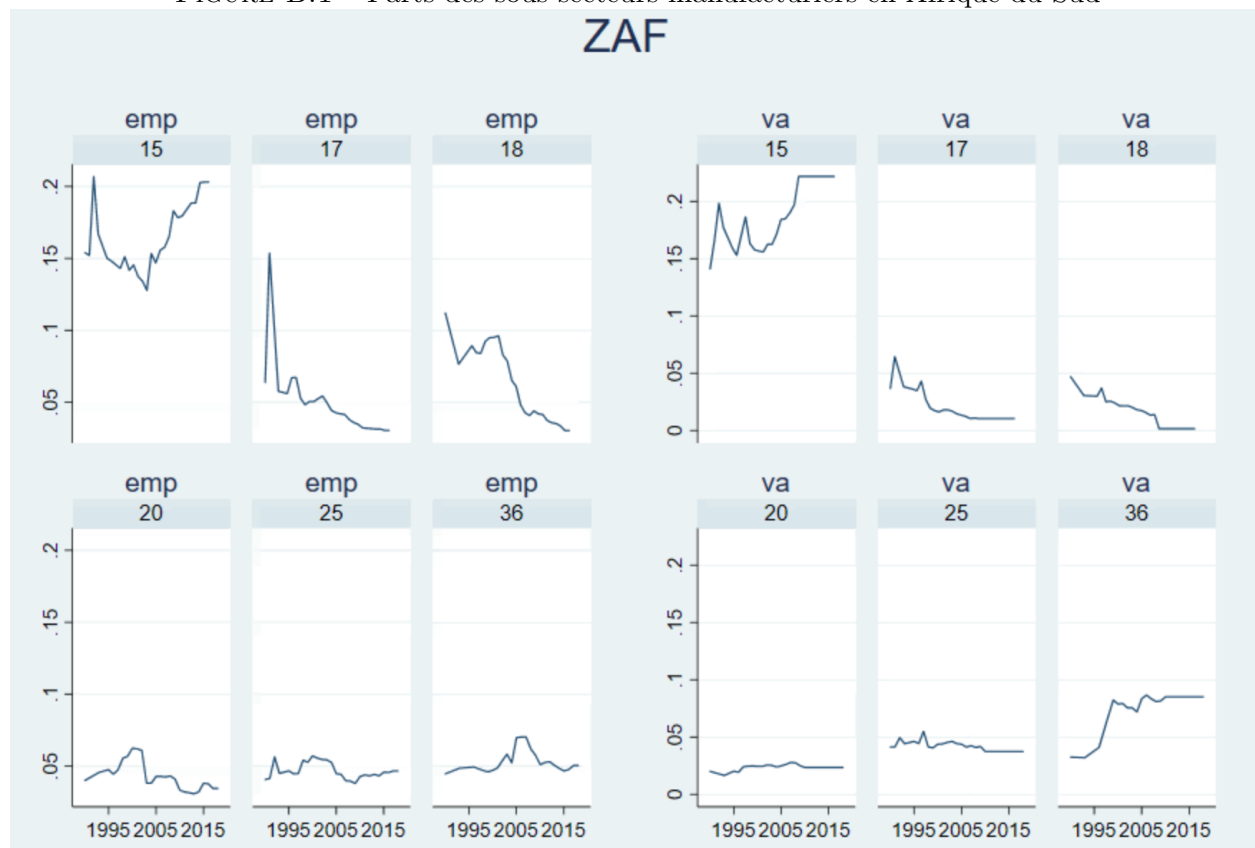
Code CITI	Produit	Secteur
15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons	Secondaire
16	Fabrication de produits du tabac	Secondaire
17	Fabrication de textiles	Secondaire
18	Fabrication de vêtements ; apprêt et teinture des fourrures	Secondaire
19	Tannage et apprêtage des cuirs ; fabrication de bagages,...	Secondaire
20	Travail du bois et fabrication d’articles en bois et en liège, ...	Secondaire
21	Fabrication de papier et d’articles en papier	Secondaire
22	Édition, impression et reproduction de supports enregistrés	Secondaire
23	Fabrication de coke, de produits pétroliers raffinés, ...	Secondaire
24	Fabrication de produits chimiques et de produits chimiques	Secondaire
25	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Secondaire
26	Fabrication d’autres produits minéraux non métalliques	Secondaire

Code CITI	Produit	Secteur
27	Fabrication de métaux de base	Secondaire
28	Fabrication d'ouvrages en métaux, ...	Secondaire
29	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	Secondaire
30	Fabrication de machines de bureau, ...	Secondaire
31	Fabrication de machines et d'appareils électriques	Secondaire
32	Fabrication d'équipements, d'appareils de radio, de télévision, ...	Secondaire
33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, de montres, ...	Secondaire
34	Fabrication de véhicules automobiles, de remorques,...	Secondaire
35	Fabrication d'autres matériels de transport	Secondaire
36	Fabrication de meubles ; industrie manufacturière	Secondaire

Source : ILOSTAT de l'Organisation Mondiale du Travail

B Annexe B

FIGURE B.1 – Parts des sous-secteurs manufacturiers en Afrique du Sud



Source : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

Notes : Les graphiques dans la figure 2.4 représentent les parts dans l'emploi (à gauche) et dans la valeur ajoutée (à droite) des sous-secteurs manufacturiers dont les codes sont explicités ci-dessous.

Code 15 : Fabrication de produits alimentaires et de boissons

Code 17 : Fabrication de textiles

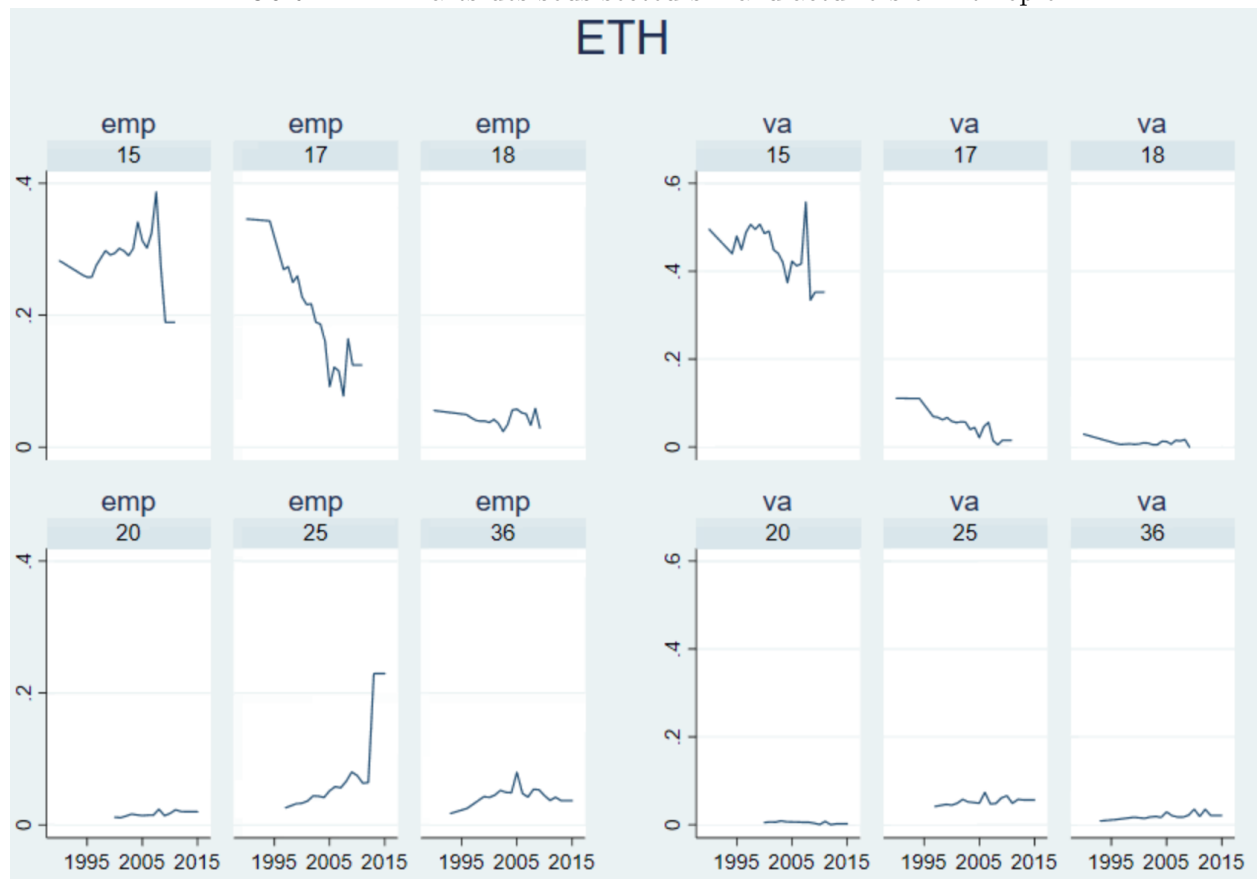
Code 18 : Fabrication de vêtements, apprêt et teinture des fourrures

Code 20 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

Code 25 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

Code 36 : Fabrication de meubles, industrie manufacturière

FIGURE B.2 – Parts des sous-secteurs manufacturiers en Ethiopie



Source : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

Notes : Les graphiques dans la figure 2.4 représentent les parts dans l'emploi (à gauche) et dans la valeur ajoutée (à droite) des sous-secteurs manufacturiers dont les codes sont explicités ci-dessous.

Code 15 : Fabrication de produits alimentaires et de boissons

Code 17 : Fabrication de textiles

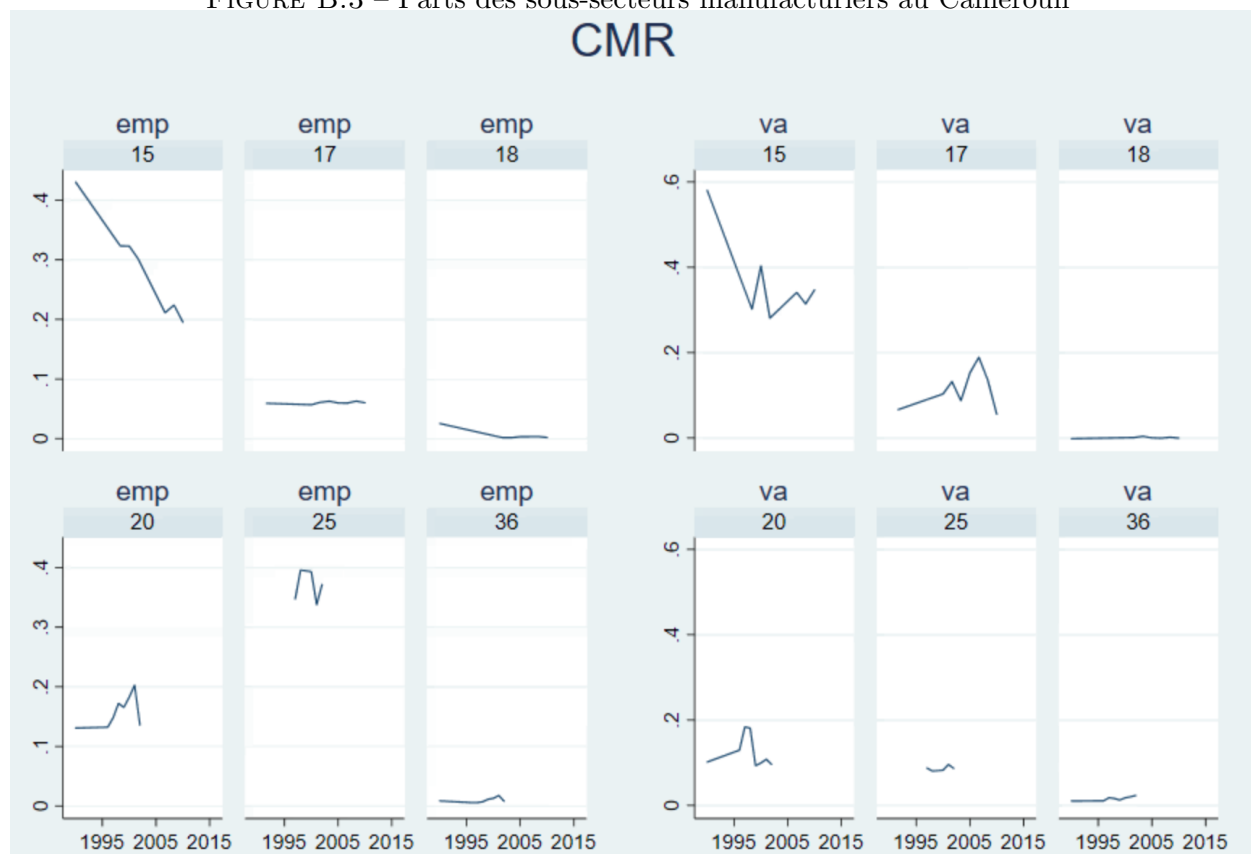
Code 18 : Fabrication de vêtements, apprêt et teinture des fourrures

Code 20 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

Code 25 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

Code 36 : Fabrication de meubles, industrie manufacturière

FIGURE B.3 – Parts des sous-secteurs manufacturiers au Cameroun



Source : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

Notes : Les graphiques dans la figure 2.4 représentent les parts dans l'emploi (à gauche) et dans la valeur ajoutée (à droite) des sous-secteurs manufacturiers dont les codes sont explicités ci-dessous.

Code 15 : Fabrication de produits alimentaires et de boissons

Code 17 : Fabrication de textiles

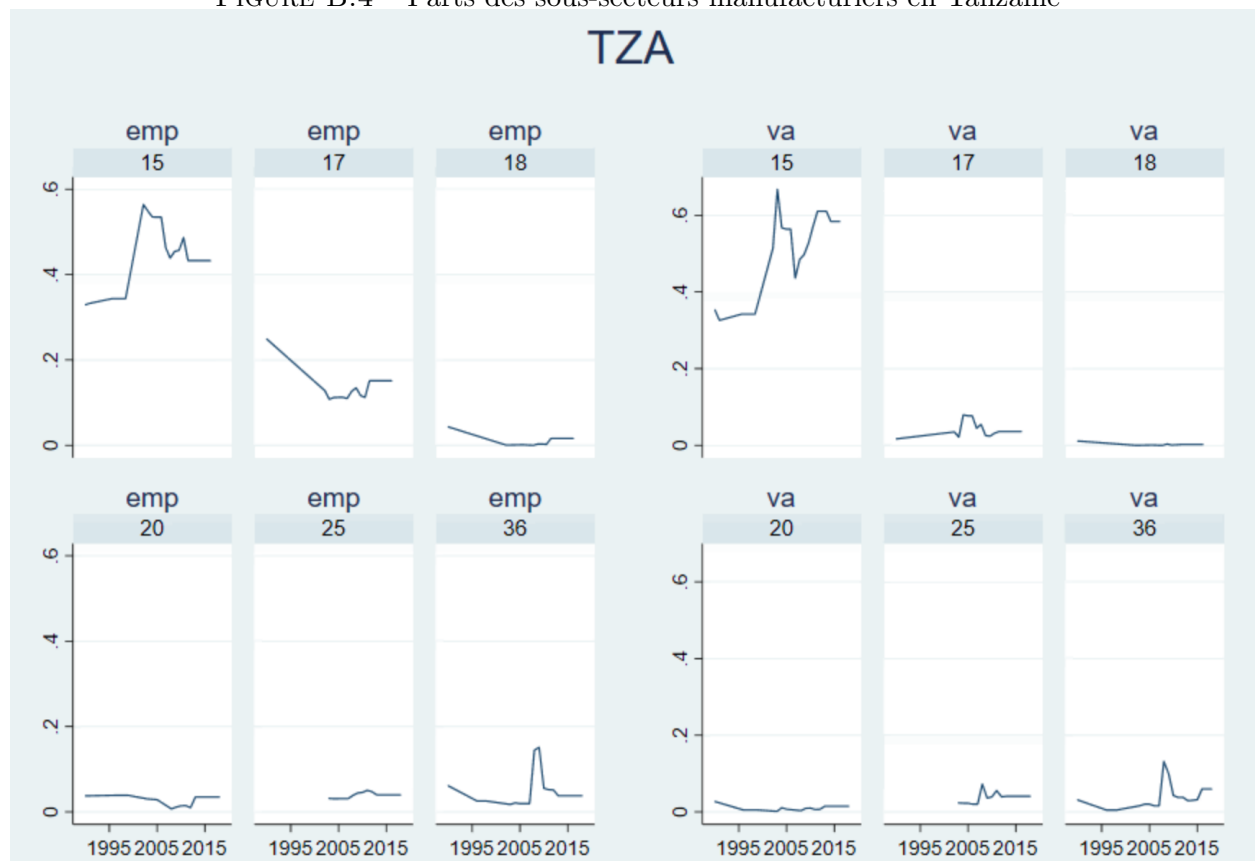
Code 18 : Fabrication de vêtements, apprêt et teinture des fourrures

Code 20 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

Code 25 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

Code 36 : Fabrication de meubles, industrie manufacturière

FIGURE B.4 – Parts des sous-secteurs manufacturiers en Tanzanie



Source : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

Notes : Les graphiques dans la figure 2.4 représentent les parts dans l'emploi (à gauche) et dans la valeur ajoutée (à droite) des sous-secteurs manufacturiers dont les codes sont explicités ci-dessous.

Code 15 : Fabrication de produits alimentaires et de boissons

Code 17 : Fabrication de textiles

Code 18 : Fabrication de vêtements, apprêt et teinture des fourrures

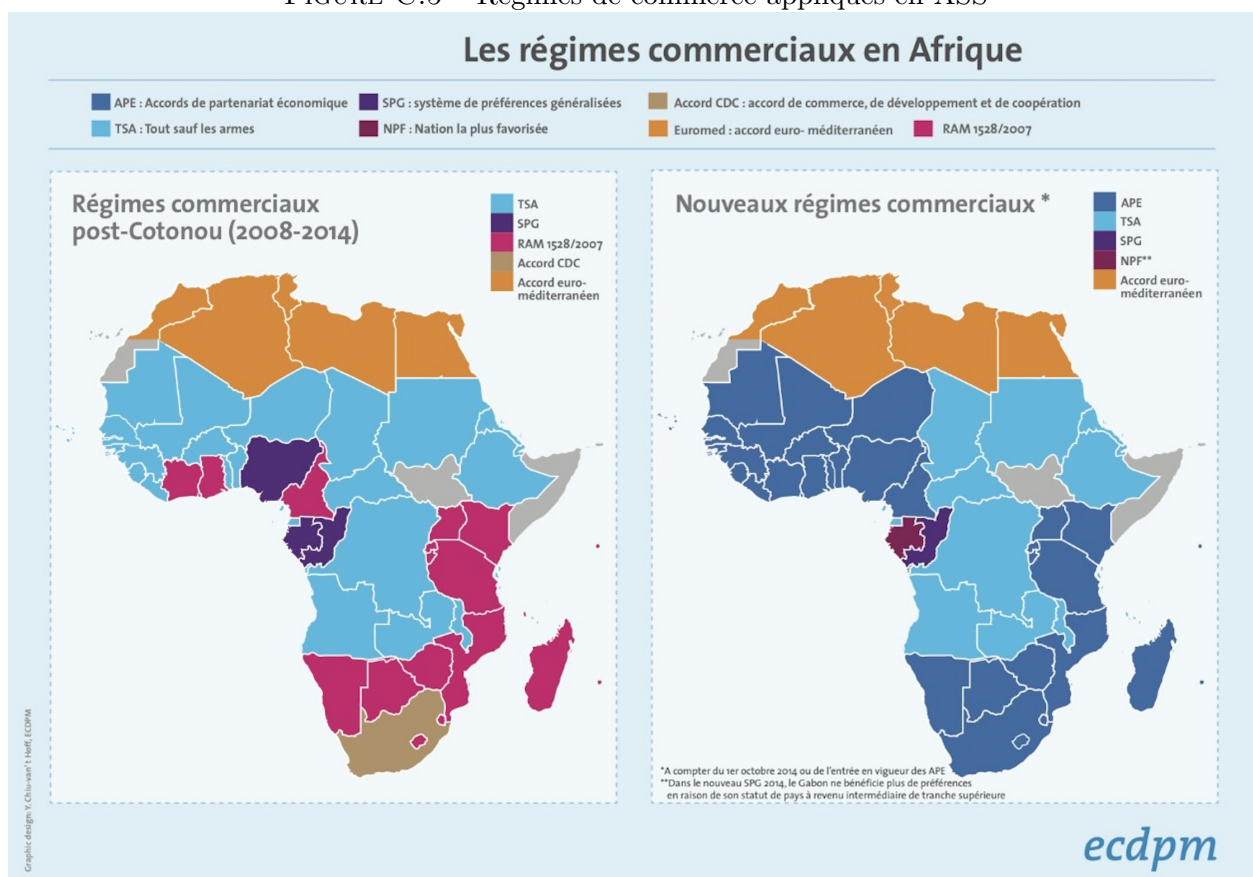
Code 20 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

Code 25 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

Code 36 : Fabrication de meubles, industrie manufacturière

C Annexe C

FIGURE C.5 – Régimes de commerce appliqués en ASS



Régimes commerciaux post-Cotonou (2008-2014)

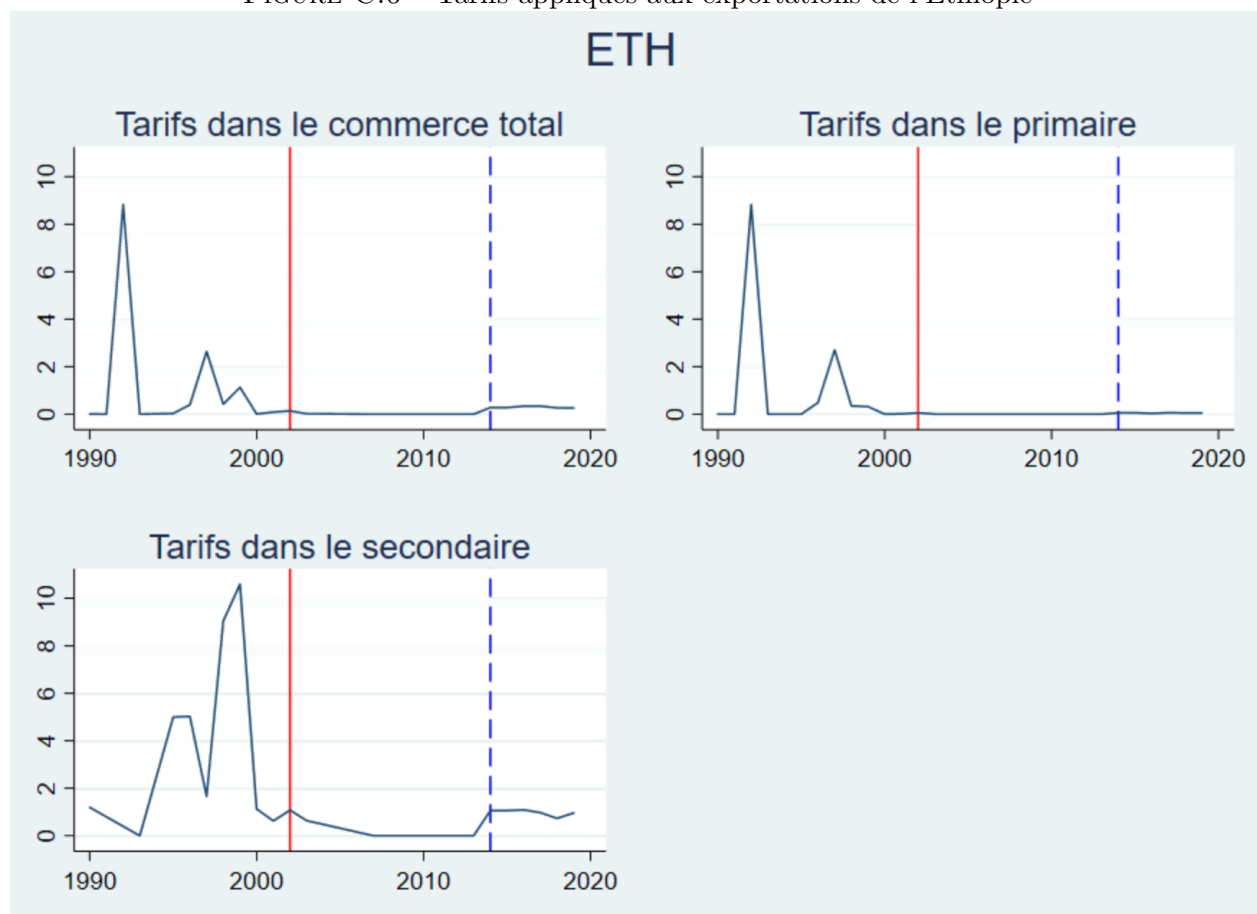
Nouveaux régimes commerciaux *

*A compter du 1er octobre 2014 ou de l'entrée en vigueur des APE
**Dans le nouveau SPG 2014, le Gabon ne bénéficie plus de préférences en raison de son statut de pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure

Notes : La figure C.5 illustre la répartition des accords commerciaux signés par les différents pays de l'ASS. Les pays en rose sont ceux qui bénéficient du MAR 1528/2007. Les pays en mauves sont les pays à moyen revenu qui n'ont pas signé des APE et sont soumis au SPG. Les pays en bleu clair sont les PMA qui jouissent du TSA. Les pays en bleu foncé sont ceux ayant signé un APE régional bien que certains parmi eux n'aient pas terminé le processus de mise en place.

Source : ECDPM, 2014

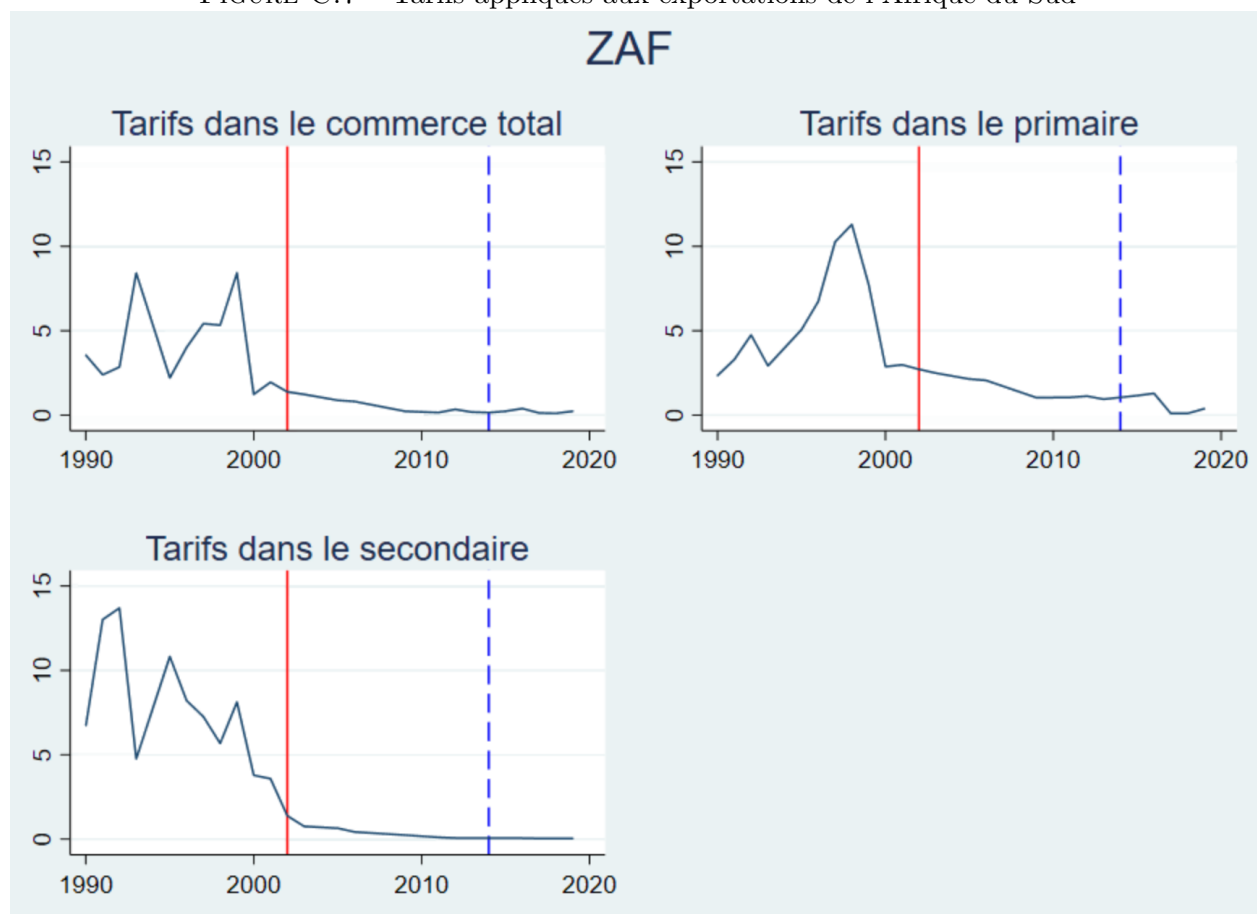
FIGURE C.6 – Tarifs appliqués aux exportations de l’Éthiopie



Source : WITS

Notes : La figure 3.1 représente les tarifs (exprimés en pourcentage) appliqués aux exportations de l’Éthiopie vers l’UE de 1990 à 2018. La ligne rouge continue marque l’année 2002, début des préférences commerciales accordées par les accords commerciaux. La ligne bleue pointillée marque l’année 2014, fin des préférences du RAM pour les pays n’ayant pas signé d’APE.

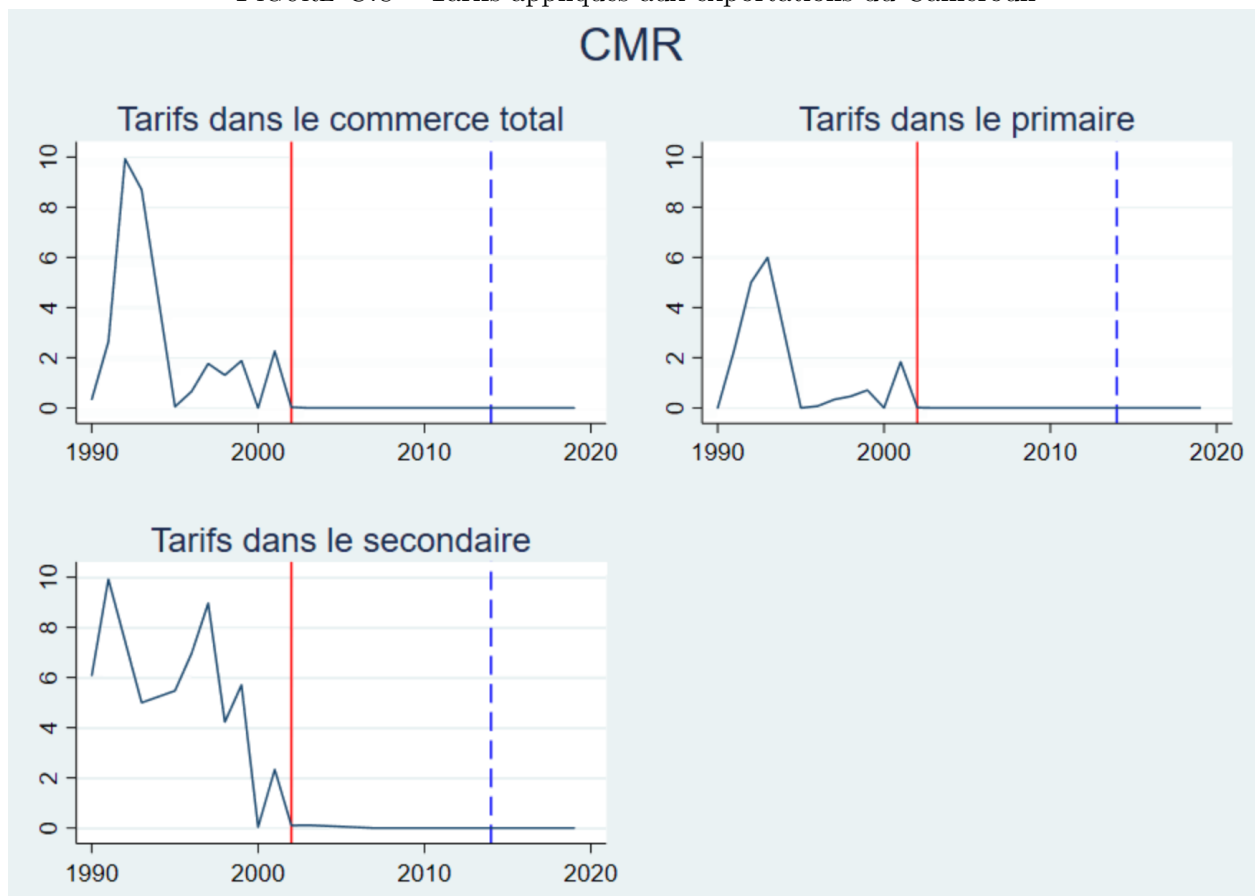
FIGURE C.7 – Tarifs appliqués aux exportations de l’Afrique du Sud



Source : WITS

Notes : La figure 3.1 représente les tarifs (exprimés en pourcentage) appliqués aux exportations de l’Afrique du Sud vers l’UE de 1990 à 2018. La ligne rouge continue marque l’année 2002, début des préférences commerciales accordées par les accords commerciaux. La ligne bleue pointillée marque l’année 2014, fin des préférences du RAM pour les pays n’ayant pas signé d’APE.

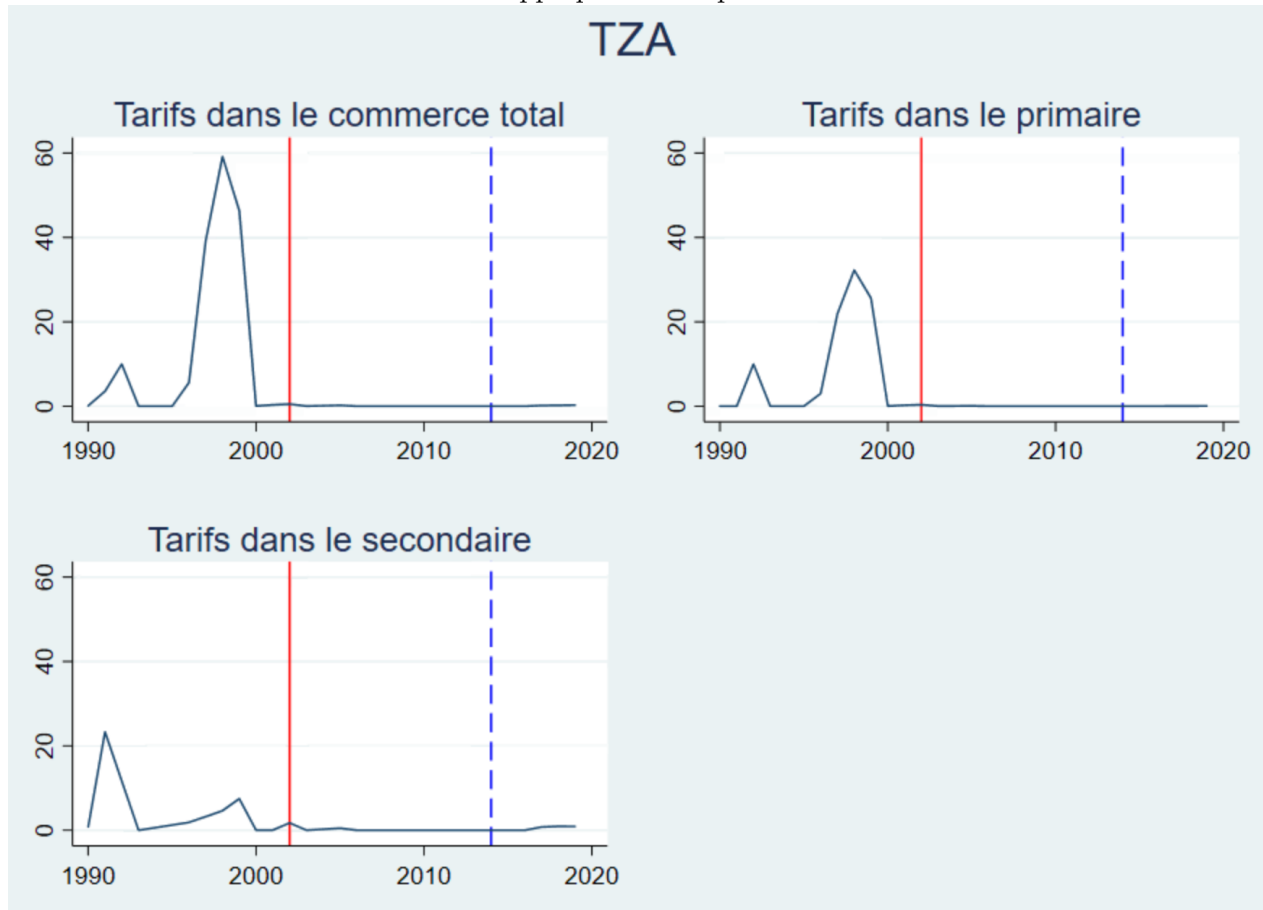
FIGURE C.8 – Tarifs appliqués aux exportations du Cameroun



Source : WITS

Notes : La figure 3.1 représente les tarifs (exprimés en pourcentage) appliqués aux exportations du Cameroun vers l'UE de 1990 à 2018. La ligne rouge continue marque l'année 2002, début des préférences commerciales accordées par les accords commerciaux. La ligne bleue pointillée marque l'année 2014, fin des préférences du RAM pour les pays n'ayant pas signé d'APE.

FIGURE C.9 – Tarifs appliqués aux exportations de la Tanzanie



Source : WITS

Notes : La figure 3.1 représente les tarifs (exprimés en pourcentage) appliqués aux exportations de la Tanzanie vers l'UE de 1990 à 2018. La ligne rouge continue marque l'année 2002, début des préférences commerciales accordées par les accords commerciaux. La ligne bleue pointillée marque l'année 2014, fin des préférences du RAM pour les pays n'ayant pas signé d'APE.